

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

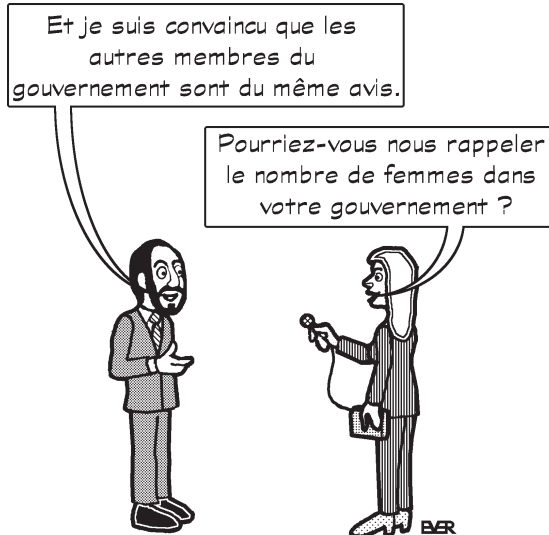
Créances alimentaires : ne pas confondre droit et assistance

Monsieur Vande Lanotte bloque, pour des raisons soi-disant budgétaires, la création d'un fonds de créances alimentaires. Il prétend que cette question n'est pas une priorité sociale.

Monsieur Vande Lanotte est-il mal informé ou ne comprend-il pas l'information qu'il reçoit ?!

Ce n'est certainement pas l'information qui fait défaut. Je sais que de nombreux courriers émanant des organisations et coordinations de femmes, réclamant la création d'un fonds pour les créances alimentaires lui sont parvenus.

La plate-forme de la *Marche mondiale des femmes* en octobre 2000 a bien mis en évidence la nécessité de créer ce fonds pour lutter contre la pauvreté et les violences faites aux femmes. Le parlement international des femmes du 8 mars 2002 a redit l'urgence de voir enfin un fonds se créer pour apporter une réponse à toutes les créances impayées. Les ministres présents ont, ce jour-là, manifesté leur volonté de faire aboutir notre revendication.



Début octobre, les *Femmes Prévoyantes Socialistes* et *Vie Féminine* co-signaient un courrier de plus adressé aux membres du gouvernement

ainsi qu'une Carte blanche dans *Le Soir* (voir page 5).

Hélas, malgré toutes ces démarches portées par la société civile, Monsieur Vande Lanotte et ses collègues ministres du gouvernement restent sourds à l'urgence sociale.

Ils sont pourtant très conscients qu'en envoyant ces familles (principalement des femmes avec enfants) aux CPAS, ils font

Edito *(suite)*

basculer un droit civil dans la logique de l'aide sociale.

Ils nient donc de ce fait un droit acquis par décision judiciaire. Ils bafouent les simples exigences de tout état de droit qui veulent que les jugements des tribunaux soient respectés, mais aussi l'égalité parentale dans la prise en charge de l'éducation des enfants, et plus encore les droits des enfants et des parents qui en ont la garde.

Les ministres du gouvernement refusent de régler la question de toutes les créances alimentaires, pour éviter les abus. Ils prétendent que ce n'est pas une priorité sociale, que parmi les personnes qui sont en droit de bénéficier de ces créances, certaines n'en ont pas vraiment besoin et pourraient s'en passer.

Par ailleurs, ces mêmes ministres viennent de décider de maintenir les mesures liées à la réforme fiscale et de descendre le plafonnement de l'impôt à 50 % au lieu de 52,5 % et 55 %. Ceci concerne les revenus annuels de 42.365 euros à 62.147 euros et de 62.147 euros et plus. Ces hauts revenus en ont-ils vraiment besoin ?

Drôle de priorité sociale, ne trouvez-vous pas !

Christine Weckx

Présidente de Vie Féminine

15 octobre 2002

courriel : <vie.feminine@skynet.be>

MANIFESTATION : PAS DE GUERRE EN IRAK !

Appel : CNAPD, FGTB, MOC, CSC, Oxfam, CNCD-11.11.11,
Attac, Coordination arabe Al Manar ...

Dimanche 17 novembre, à 14 h

Bruxelles : Gare du Nord >> Midi

Mots d'ordre : Pas de guerre contre l'Irak — Arrêtez l'embargo — Aucune participation belge ni européenne à la guerre — Non aux armes de destruction massive partout dans le monde — Application du droit international par tous les pays — Paix et justice en Palestine — Pas de guerre pour le pétrole — Utilisation du droit de veto par la Grande Bretagne et la France (avec la présence de délégations étrangères).

- en préparation à la manif :
Rassemblement devant l'ambassade des Etats-Unis (Bd du Régent 27 – 1000 Bxl – métro Arts-Loi)
les vendredi 1, 8, et 15 novembre, de 18 à 19 heures.
- en cas d'attaque massive ou décisive :
Mobilisation d'urgence le lendemain de l'attaque devant l'ambassade des Etats-Unis de 17h à 19h.

Contact : CNAPD : Arnaud Ghys : 02-640.52.62, <cnapd.arnaud@skynet.be>

Info : <http://users.swing.be/stopalaguerre>

de mot de la rédac'chef

Bonjour à toutes et à tous !

Pour ce dernier numéro de l'année, nous inaugurons quelques nouveautés : tout d'abord, cette rubrique-ci, qui sera une présentation du contenu de notre journal, pour éclairer les choix de notre comité de rédaction, et mieux montrer les liens entre tous nos articles.

Ensuite, un encart « lecture rapide » au début de chaque article de fond, vous en présentera le « suc ».

Nous publierons enfin une fois par an l'index complet des articles parus, par thème, tels qu'ils sont disponibles sur notre site internet. Les thèmes que nous abordons sont régulièrement suivis, enrichis par des articles successifs, publiés souvent à plusieurs mois d'intervalle. Les nouveaux lecteurs n'ont évidemment pas suivi toute notre histoire. Notre site internet vous permettra de découvrir tout ce que nous avons publié sur les sujets qui vous intéressent.

Le moment du « bouclage » de ce nouveau numéro est arrivé.

Nous commençons par un constat amer : le fonds de créances alimentaires, attendu depuis tant d'années par les femmes, ne verra pas le jour sous cette législature. Pourtant... les femmes sont au hit parade de la pauvreté, ici et ailleurs dans le monde. Vous lirez ci-après la Carte blanche publiée dans Le Soir par les *Femmes Prévoyantes Socialistes* et *Vie Féminine*, et la petite histoire du projet de loi, présentée par Marie-Thérèse Coenen, la députée Ecolo qui a porté le projet. C'est de nouveau notre ministre de « l'intégration sociale », Monsieur Vande Lanotte, qui a brillé par son conservatisme, indigne d'un représentant d'un parti dit socialiste.

Ce premier octobre 2002, la nouvelle loi sur l'intégration sociale, œuvre du même ministre, est entrée en application dans les CPAS. La plate-forme de résistance au projet de loi a décidé de poursuivre son action sous une nouvelle forme : la mise sur pied d'Observatoires indépendants des CPAS, auxquels nous vous invitons à vous associer. Le Collectif assure le secrétariat de la plate-forme, et rassemble les signatures.

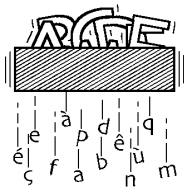
Le Collectif va également lancer un nouveau forum : « *Qu'est-ce qu'un emploi convenable ?* ». A l'heure de la volonté européenne d'augmenter le taux d'emploi (à tout prix ?), la question mérite d'être posée. Le billet d'humeur de D.D.Zintégré souligne sans ménagements la « hiérarchie » faite entre les pauvres, qui fait croire aux « pièges des allocations », ou que la différence de revenus entre les différentes catégories d'exclus est une question relative, alors qu'il y a d'abord une question absolue, qui est celle du droit (ou non ?) de vivre dignement, dans une société très riche et très « socialisée ». Reste la question de la condition (ou non) de la disponibilité à l'emploi... convenable. Nous tenterons d'intégrer ce forum aux initiatives du Forum social de Belgique, car la journée du 21 septembre, ce n'était qu'un début !

Le logement est devenu la première cause de pauvreté en Belgique (selon un article publié le 20 août dans le *Standaard*, relayé dans le journal *Le Soir* du 21 août). Les petits revenus sont les plus touchés : après paiement de leur loyer, leur pouvoir d'achat a diminué de 20% depuis 1976 ! Le *Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat* a lancé une campagne d'actions qui se déroulent du 4 octobre au 4 décembre ; vous lirez la plate-forme dans nos pages. Nous vous donnons déjà rendez-vous à la grande manifestation pour le droit au logement, qui aura lieu le mercredi 4 décembre, à Bruxelles.

Enfin, la lutte contre l'exclusion est aussi une lutte pour l'intégration : l'intégration des étrangers, des « nouveaux belges », dans la vie de la cité est un enjeu majeur. Régularisation des sans-papiers, implication de tous dans la vie de nos quartiers, égalité des chances au niveau scolaire, intégration de tous les enfants dans des écoles de qualité... le chemin est encore long !

Bonne lecture, n'hésitez pas à nous écrire, à réagir aux articles ! Vous pouvez aussi devenir « correspondant » de notre comité de rédaction, et participer au comité de lecture et de discussion des articles avant leur publication (par mail). Le journal n'en sera que plus intéressant.

Ghislaine De Smet



Sommaire

Le mot de la rédac'chef	page 3
Carte blanche	page 5
Fonds de créances alimentaires : où sont les blocages ?	
Collectif	page 4
Où en sommes-nous ? (Henri Solé) 6	
Préparation d'un Forum : qu'est-ce qu'un emploi convenable ? (Michel Devaivre) 7	
Echos	page 8 à 11
Appel à signer : <i>Non à la loi concernant le droit à l'intégration sociale</i> 8	
<i>Front Commun SDF</i> : Logement au parlement bruxellois 11	
<i>RBDH</i> : La situation du logement à Bruxelles est catastrophique 12	
Les coulisses du premier <i>Forum Social de Belgique</i> 17	
Appel à la régularisation de tous les sans-papiers en Europe 18	
Liberté de circulation, régularisations 20	
<i>La voix de l'usager</i> : La hiérarchie des pauvres selon Saint Yvan 23	
A lire, à débattre	page 25 à 38
L'obligation scolaire à 5 ans (Bernard De Commer) 25	
Fonds des créances alimentaires (Marie-Thérèse Coenen) 26	
Des bantoustans en Communauté Wallonie-Bruxelles (Bernard De Commer) 29	
Des adultes dans notre quartier (interview de Patrick Wouters) 33	
Courrier de la rédaction. Quelques réactions 35	
Misère des « progressistes » (Xavier Vanadrue) 36	
Publications	page 38
Globalisation et pauvreté (Francine Mestrum)	
Sortir de l'impasse (Eric Toussaint et Arnaud Zacharie)	
Manifestations	
Contre la guerre en Irak : 17 novembre	page 2
Pour le droit au logement : 4 décembre	page 16

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Bernard De Commer, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Jean-Michel Melis, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Carte blanche

Fonds de créances alimentaires : où sont les blocages ?

Depuis les années 70, les propositions de loi pour la création d'un « Fonds de récupération des créances alimentaires » ne se comptent plus. Pas plus que les associations, partis politiques, syndicats, instances publiques et groupes de la société civile qui ont porté publiquement cette revendication.

Dans notre pays, c'est dans 43% des cas que le paiement des pensions alimentaires pose problème : 19% restent totalement impayées, 24% sont payées avec retard ou incomplètement. Sont ainsi bafouées non seulement les simples exigences de tout Etat de droit, qui veulent que les jugements des tribunaux soient respectés, mais aussi l'égalité parentale dans la prise en charge de l'éducation des enfants, et plus encore les droits des enfants et des parents « gardiens » (mères, le plus souvent), qui se retrouvent dans des situations financières difficiles, voire dans la pauvreté.

Les possibilités de poursuite des débiteurs, menant à des saisies, sont des procédures longues et coûteuses, qui entraînent des crispations psychologiques que beaucoup de mères préfèrent éviter pour le bien de leurs enfants. Un intermédiaire tel que ce Fonds peut contribuer à créer un climat plus serein entre les ex-conjoints en évitant des tensions qui se répercutent inévitablement sur les droits de visite et de garde partagée et rendent plus aléatoire encore l'investissement éducatif des pères non gardiens.

On sait qu'il existe actuellement un embryon de réponse aux situations d'urgence, sous la forme d'avances versées par les CPAS. Ceci ne concerne que les situations de grande pauvreté. Les montants sont ensuite récupérés auprès du débiteur.

Ce système est totalement insatisfaisant. Il fait basculer un droit civil dans la logique de l'aide sociale, ce qui implique enquête sur les ressources, « forfaitarisation » et faiblesse du montant octroyé, stigmatisation des créanciers(ères) qui hésitent à

s'adresser au CPAS. D'autre part, il n'entraîne de procédures de récupération qu'auprès des débiteurs les plus démunis (les parents des mêmes enfants étant généralement du même milieu social), ce qui est totalement injuste.

Sous cette législature, quelque espoir avait paru naître : des ministres ont abordé publiquement la question, pas toujours de façon très concertée d'ailleurs. Ces prises de positions manifestaient le plus souvent une volonté d'apporter une réponse structurelle à la question des créances alimentaires impayées.

Pour nous, il est plus qu'urgent de voir enfin créée une structure publique qui avancerait aux créanciers(ères) le montant total des sommes impayées, sans limite dans le temps, rapidement (par exemple dès que le paiement fait défaut plus d'un mois) et sans conditions de ressources.

Ce Fonds pourrait alors poursuivre les débiteurs pour récupérer les sommes versées, ainsi que, d'une part, une amende et, d'autre part, une majoration (en pourcentage de la créance), voire dans certains cas des intérêts de retard, pour financer le fonctionnement du Fonds.

Les résistances à la conclusion de ce dossier, à propos duquel, dans les grandes lignes en tout cas, existe un très large consensus, sont difficilement compréhensibles. Même l'argument financier est faible : on considère généralement que 90 % des sommes avancées pourraient être récupérées auprès des débiteurs défaillants. Les majorations, quant à elles, outre leur effet dissuasif, seraient un élément important du financement. Il ne s'agirait que d'un coût budgétaire relativement faible, au regard de l'importance de l'enjeu.

Puisque plusieurs ministres ont déjà montré leur volonté de résoudre enfin le problème, nous ne comprendrions pas qu'il n'en soit pas ainsi avant la fin de cette législature. •

*Texte de la
Carte blanche
parue dans Le
Soir du 4
octobre 2002
sous la
signature de
Isabelle
Simonis,
Secrétaire
générale des
Femmes
prévoyantes
socialistes et
Christine
Weckx,
Présidente
de Vie
féminine.*

*Dans notre pays,
le paiement des
pensions alimentaires
pose problème
dans 43 % des cas*

Notre Collectif

*Henri Solé,
président,
<henri.sole@
belgacom.net>*

Où en sommes-nous ?

Actuellement notre collectif a remis sur rails son bureau de travail. Nous y avons une employée plein-temps, un téléphone et un fax en bon état, ainsi que deux P.C. qui fonctionnent. Nous espérons incessamment y adjoindre la possibilité du courriel et, probablement, un(e) employé(e) d'animation.

Cela nous permet d'offrir les services du secrétariat pour la plate-forme minimex, son travail et ses convocations.

Nous avons été présents lors du Forum Social de Belgique, non seulement dans différents ateliers, mais aussi par un stand qui nous a permis de faire connaître nos activités.

Trois de nos administrateurs, Michel Devaivre, Claude Adriaenssens et Michel Pluinage prennent de façon régulière en charge le travail du bureau et veillent sur la bonne réalisation de celui-ci.

Nous avons tenu une assemblée générale : nous n'étions qu'une dizaine et avons décidé de préparer un forum sur l'emploi convenable.

Nos finances sont assainies, et nos dettes sont en voie de disparition.

Sous la houlette de Ghislaine, le journal tient bien le coup : les abonnés, ainsi que les membres, ne cessent de croître.

Nous nous réjouissons de voir que les liens ne cessent de se resserrer entre le milieu associatif, les partis luttant pour plus de solidarité et les syndicats. Cependant nous nous demandons si la multiplicité des liens, des approches, des réunions, etc. ne causent, pas, comme pour notre assemblée générale, une lassitude des militants qui ne peuvent plus faire face à tous les appels. Aussi demandons-nous instamment aux personnes intéressées de nous rejoindre sur le terrain des combats pour l'avenir de l'homme.

Collectif

Préparation d'un Forum : Qu'est-ce qu'un emploi « convenable » ?

Ce thème a été choisi par la dernière assemblée générale ; nous voudrions organiser ce forum dans le cadre du Forum social de Belgique.

Plusieurs ateliers commenceront prochainement, autour des principales subdivisions prévues :

1. Dresser un bilan

- Qui DOIT accepter tout emploi « *convenable* » ?
- Pour obtenir (ou pour conserver) quoi ?
- Que risque-t-on à refuser un tel emploi ?
- Qui en juge en première instance et en appel ?
- Y il un « dernier recours » ? (En Belgique, en Europe ?)

2. Définir le souhaitable

- Quel emploi, pour qui ?
- Quelles formations ? Pour quelles perspectives ?
- Que doit « *apporter* » (au minimum) un emploi, pour être réputé convenable ?
- L'emploi salarié peut-il être promu par les pouvoirs publics comme la seule orientation admise, si certains souhaitent (ou se préparent à) être travailleur indépendant, artiste (créateur ou interprète), volontaire de l'aide aux personnes, de la coopération au développement, du socio-culturel, ou encore comme agent d'un service public ?

3. Construire une revendication

- Voulons-nous exiger la promotion d'une juridiction suprême, du niveau Conseil d'Etat ou Cour de Cassation, pour établir des jurisprudences équitables en matière d'« emplois convenables » ?
- Le Conseil national du travail, sommet du « paritarisme » à la belge, pourra-t-il devenir cette juridiction ?

Nous réunissons TOUTES les bonnes volontés disposées à participer aux travaux d'un ou de plusieurs ateliers, à Bruxelles ou en Wallonie. Cette annonce s'adresse aux personnes directement en contact avec les pratiques actuelles, que ce soit comme travailleurs sociaux, comme militants syndicaux (*de base, ou responsables*), comme chômeurs ou comme demandeurs d'aide sociale, actuels ou passés.

C'est la caractéristique du Collectif d'avoir jusqu'ici réussi à mettre en présence et à synthétiser les opinions des premiers intéressés, actuels ou passés, et celles de « spécialistes » de qualité. C'est la raison d'être du Collectif, qui se veut un praticien du travail en réseaux.

L'organisation des ateliers (*délimitation des sujets, lieux, dates, horaires, planning*) doit sortir de la réunion d'auto-organisation à laquelle nous vous invitons :

Espace Marx
Rue Rouppe 4
1000 Bruxelles.

le mardi 3 décembre 2002 à 20 heures.

Pour tout renseignement, contactez Michel Devaivre, tél : 00, mail : <michel.devaivre@soleil.org>

Michel Devaivre,
vice-président,
<michel.devaivre@soleil.org>

Collectif

NON à la loi concernant le droit à l'intégration sociale

Appel à signer
Informations :
tél 02-
213.38.70, ou
contacter **Dan
Van
Raemdonck**,
<dvanraem@
ulb.ac.be>

La loi du 25 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale s'attaque au droit fondamental à un revenu. Le minimum de moyens d'existence est remplacé par le « *droit à l'intégration sociale* » qui consiste, pour les moins de 25 ans, en « *un emploi ou un projet individualisé d'intégration sociale* » et pour les plus de 25 ans en « *un emploi, un projet individualisé d'intégration sociale ou un revenu* ». Le droit à un revenu garanti n'est plus inscrit dans la loi pour les moins de 25 ans, et il n'est qu'une des trois possibilités offertes pour les plus de 25 ans. Or, il constitue le dernier filet de protection sociale pour ceux qui n'ont pas ou qui n'ont plus droit à un autre revenu. Le supprimer revient à condamner des personnes au travail au noir, à la sur-exploitation, à la précarité dans tous les domaines (logement, santé, culture,...), à la misère tout court.

Nous revendiquons le droit à un revenu garanti clairement inscrit dans la loi.

La loi déclare instaurer le droit à l'emploi. Si on regarde de plus près, il apparaît que : l'emploi peut être à temps partiel, il ne doit pas correspondre à la qualification de la personne, la seule norme salariale est le salaire minimum garanti. Le CPAS a tout pouvoir pour déterminer quel emploi est « *adapté à la personne et à ses capacités* », sans qu'aucun critère objectif ne soit déterminé. Le droit à l'emploi n'est reconnu que jusqu'à ce que la personne ait droit aux allocations de chômage. Les emplois proposés sont, en gros, de deux ordres : les contrats article « 60 et 61 » et les emplois subventionnés par les CPAS.

Pour les contrats « article 60 et 61 », le CPAS agit comme employeur. Les travailleurs sont engagés soit au CPAS, soit mis à disposition de services publics, d'ASBL ou d'entreprises privées. Ils sont le plus souvent occupés dans des tâches subalternes, sous-payés, toujours engagés à durée déterminée (jusqu'à l'ouverture du droit aux allocations de chômage). Dans les services publics, ils remplacent fréquemment les emplois statutaires. Ils fournissent de ce fait aux CPAS un personnel très bon marché. A cela s'ajoute que les CPAS reçoivent pour

chaque contrat de ce type des subventions très importantes de l'Etat fédéral et qu'ils bénéficient de l'exonération des charges patronales.

Les usagers des CPAS peuvent aussi être engagés dans des emplois subventionnés. Dans ce cas, les CPAS versent à l'employeur tout ou partie du revenu d'intégration en contrepartie de l'engagement d'une personne émargeant au CPAS. Il s'agit du même principe que celui de l'activation des allocations de chômage. Tous ces emplois « activés » fournissent aux employeurs un personnel vraiment très bon marché par le versement de tout ou partie de l'allocation sociale et l'exonération partielle ou totale des charges patronales.

Ni les « article 60 » ni les emplois activés ne fournissent aux travailleurs une chance de se stabiliser dans l'emploi : au terme du contrat, ils se retrouvent généralement au chômage, souvent de longue durée. Et l'employeur engage un autre allocataire social pour continuer à bénéficier des subventions.

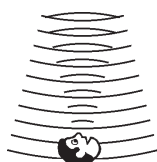
Le prétendu droit à l'emploi est en fait l'obligation d'accepter un travail précaire, flexible et sous-payé tel que le réclament les employeurs publics et privés.

Nous revendiquons

- ***Un véritable droit à l'emploi pour tous, avec des contrats à durée indéterminée, des emplois statutaires, dans la liberté de choix de l'emploi. Pas de contrats au rabais.***
- ***L'égalité de traitement entre les usagers des CPAS et les autres demandeurs d'emploi : les CPAS ne sont pas des agences de placement, ce n'est pas leur rôle et ils n'en ont pas la compétence.***

La loi instaure le « *droit à un projet individualisé d'intégration sociale* ». Les usagers devront prendre un certain nombre d'engagements formalisés dans un contrat. Le contrat sera obligatoire pour les moins de 25 ans (sauf raisons de santé et d'équité), et pourra être imposé par les CPAS aux plus de 25 ans. Le

Echos...



OUI au droit à un revenu socio-vital garanti

contenu du contrat est indéterminé. Les CPAS peuvent y inclure toutes sortes d'obligations, liées directement ou non à la recherche d'un emploi. C'est la porte ouverte à l'arbitraire et à une intrusion renforcée dans la vie privée des personnes. Le contrat est forcément inégalitaire. L'usager est en position d'infériorité : comment pourrait-il être « libre » de refuser un contrat quand la contrepartie est l'octroi ou le maintien d'un revenu de survie ? Le contrat constitue une condition d'octroi ou de maintien du revenu d'intégration. Le refus de contractualiser ou le non respect d'un contrat n'exposent pas seulement à des sanctions (retrait de un à trois mois du revenu) mais ont pour conséquence le refus ou le retrait du revenu d'intégration.

Le prétendu droit à un projet individualisé d'intégration sociale est en fait l'obligation de se plier aux exigences du CPAS sous peine d'être privé de tout revenu.

Nous revendiquons la suppression pure et simple de la contractualisation du revenu dit d'intégration sociale.

Les montants du minimex ont été augmentés de 4 % au premier janvier 2002. Le gouvernement a promis une autre augmentation de 6 % échelonnée dans le temps. Cette nouvelle augmentation n'est pas acquise légalement. Même si elle l'était, cela reste largement insuffisant pour pouvoir vivre correctement. De nombreuses études, y compris très « officielles », chiffrent un montant pour ce que l'on nomme un minimum socio-vital. Ce montant varie d'une étude à l'autre, mais est toujours beaucoup plus élevé que le revenu d'intégration actuel majoré de 6 % ! Le législateur lui-même reconnaît, à sa manière, qu'il est impossible de vivre avec moins de 867,63 euro puisque aucune saisie ne peut légalement être faite sur la partie des rémunérations inférieures à ce montant.

Revendiquer que chaque personne puisse disposer d'un revenu de 867,63 euro peut paraître irréaliste en comparaison de la situation actuelle, mais est en fait tout à fait légitime : absolument nécessaire pour les plus pauvres, et parfaitement réalisable à condition que les richesses soient réparties autrement !

Nous revendiquons

- ***Le droit à un revenu mensuel individuel qui permette de vivre dans la dignité humaine, d'un montant de 867,63 euro au minimum.***
- ***La liaison au bien-être, c'est-à-dire à l'évolution générale des salaires.***

La loi sur le droit à l'intégration sociale est dictée par les exigences de l'Union Européenne. Celle-ci veut fragiliser les droits sociaux afin d'augmenter le taux d'activité dans des contrats de travail précaires pour le plus grand profit du patronat public et privé. Le droit aux allocations de chômage, à la pension et la prépension sont directement visés également. De plus en plus de travailleurs vivent eux-mêmes dans la précarité : flexibilité, temps partiel, contrats à durée déterminée, mauvaises conditions de travail, etc. Nous plaçons notre lutte de défense des usagers des CPAS dans une lutte globale de défense de tous ceux dont les droits sociaux sont menacés : chômeurs, pensionnés, travailleurs précaires, jeunes en stage d'attente, étrangers,... Nous appelons à des convergences d'analyse, de revendications, d'actions.

Dans cette optique, la suppression du statut de cohabitant est une revendication essentielle. En effet, le statut de cohabitant est la négation du droit à un revenu garanti individuel. Il est appliqué de manière différente selon les secteurs de la sécurité sociale et du droit social, mais il a dans tous ces secteurs des effets désastreux.

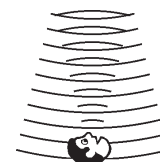
Nous revendiquons

- ***L'augmentation de toutes les allocations sociales, du salaire minimum garanti et des bas salaires.***
- ***La suppression du statut de cohabitant dans tous les secteurs de la sécurité sociale et de l'aide sociale.***

Nous sommes opposés à beaucoup d'autres aspects de la loi concernant le droit à l'intégration sociale et à une série de pratiques en vigueur dans les CPAS. Nous ne citerons ici que quelques exemples :

- ***Le recours aux débiteurs d'aliments*** (c'est-à-dire l'obligation pour le demandeur de faire

Echos...



appel à l'intervention financière de ses parents ou enfants, y compris par la voie judiciaire) est tout particulièrement inacceptable. Il constitue la négation même d'un droit individuel. Beaucoup de personnes renoncent à leur droit à un revenu afin de ne pas dépendre financièrement de membres de leur famille ou de ne pas devoir les traduire en justice.

• L'arbitraire est généralisé. **Les différences de traitement varient considérablement d'un CPAS à un autre**, d'une antenne de quartier à une autre, d'un travailleur social à un autre. Face à cet arbitraire, l'utilisateur se trouve souvent sans défense. Le recours au Tribunal du travail est long, aléatoire, fait peur et n'est pas suspensif.

• **Le manque de transparence des décisions et l'absence d'information** des usagers sur leurs droits et devoirs est manifeste.

• **La nouvelle loi reste discriminatoire à l'égard des étrangers** puisque le droit au revenu n'existe pas pour ceux qui ne sont pas inscrits au registre de la population.

La loi concernant le droit à l'intégration sociale constitue une grave régression sociale. L'action que nous voulons mener avec les usagers des CPAS pour la défense de leurs droits et de leur dignité s'inscrit dans une perspective globale de progrès social pour tous.

Je signe l'Appel **Non à la loi concernant le droit à l'intégration sociale.
Oui au droit à un minimum socio-vital garanti.**

Nom, prénom :

A titre individuel : Oui Non

Association :

Adresse:

Téléphone :

Fax :

Adresse mail :

Date et signature :

Envoyer les signatures au Collectif Solidarité contre l'exclusion (CSCE), rue d'Alost, 7 - 1000 Bruxelles ; fax 02-213.36.46 ; courriel : <henri.sole@belgacom.net>

DERNIERE MINUTE -DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE -

Deux Observatoires sont déjà en voie de constitution, l'un à La Louvière (région du Centre), l'autre à Ixelles. Pour tous renseignements, contactez :

• Région du Centre :
Droits Devant (Freddy Bouchez)
Rue des Canadiens, 119
7110 Strépy-Bracquegnies
Tél : 064-67 .80 .68
<Droits.Devant@skynet.be>

• Bruxelles :
Jean Flinker (contact provisoire)
uniquement de 17 à 19 heures
02.414.12.69
<jeanflinker@swing.be>



Logement au parlement bruxellois

Non ce n'est pas une blague. La vérité, c'est que fin septembre, les parlementaires bruxellois ont reçu sur leur bureau le 8^{ème} Rapport sur l'état de la Pauvreté et cette fois, il concernait exclusivement le logement en Région bruxelloise. Il faut dire que l'année précédente, les organisations de terrain avaient crié très fort leur désarroi par rapport au logement. Mais comme ces messieurs ne peuvent soi-disant rien décider sans des rapports détaillés et chiffrés, ils ont exigé tout un rapport sur le sujet.

Et là, ils ont été servis, l'équipe de l'Observatoire de la Santé¹ menée par **Annette Perdaens** et **Truus** a fait merveille : des chiffres, des prix, logements sociaux, logements privés et témoignages tout cela ils l'ont désormais sur papier. Le travail a été fait en consultation, non seulement des institutions et des administrations, mais surtout, en réunissant les associations de terrain et des témoignages.

1. Brevet d'incapacité

Même si le ton était relativement calme lors de l'assemblée parlementaire du 26 septembre² le constat de faillite est clair : la Région bruxelloise est dans l'incapacité d'assurer à ses habitants un logement décent. Près de 20% de la population vit dans des logements à la limite de la salubrité. « *Plus d'une fois, je refuse de déclarer insalubre un logement, car je sais que ses habitants n'ont aucune autre possibilité* », déclare un responsable. « *Il y a cinq ans, on pouvait encore trouver un truc insalubre à 6.000 Fb. Aujourd'hui, ce même logement encore plus dégradé se loue à 12.000 frs déclare un participant. Le propriétaire se croit tout permis, il a la clef et entre comme il veut, il refuse également d'effectuer des travaux bien nécessaires* », ajoute une personne étrangère : « *les propriétaires profitent de ce qu'on ne sait pas se défendre* »!

Pourtant le droit au logement (décent) est un droit inscrit dans la Constitution belge. Les causes de cette faillite sont connues : afflux massif d'employés de l'Union européenne et leur entourage, destruction de logements privés au profit de milliers de mètres carrés de bureaux, détérioration et insuffisance de logements sociaux, spéculation etc...

2. Des remèdes

Beaucoup de pistes ont été suggérées afin d'augmenter le parc locatif de logements tant privés que sociaux. Il faut à tout prix augmenter l'offre de logements sur le marché afin de faire baisser les prix.

Evidemment, nous savons que ceci n'arrange pas le lobbying immobilier qui veut limiter l'offre afin de faire monter les prix. Et en plus nous savons également qu'il n'est pas de l'intérêt financier des communes d'augmenter le logement pour les petits revenus. En effet, ce ne sont pas eux qui renflouent les caisses communales. Alors allez-y, malgré toutes les bonnes volontés de l'auteur du nouveau code bruxellois sur le logement, il y a à parier que les discussions seront âpres pour le faire accepter par ses partenaires politiques.

3. Mobilisation

C'est pour dénoncer ce déficit en logement et cette non-volonté politique de le résoudre que de nombreuses associations se sont groupées pour l'action de « **Deux mois pour un toit** »³. C'est au Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) que se coordonne l'action. Le point d'orgue est programmé pour le **mercredi 4 décembre** : Place du Nouveau Marché aux Grains de 14 à 17h, mais il est passé également par l'immense jeu de l'oie à la Place de la Monnaie le mardi 17 octobre.

Cela ne veut pas dire que l'action est terminée, nous continuerons de faire pression sur les autorités, car même les maisons d'accueil affichent complet depuis deux ans. Non seulement les maisons d'accueil pour sans-abri, mais surtout celles prévues spécialement pour des familles en difficulté ainsi que les « maisons pour femmes battues » qui sont bondées. Les personnes concernées reçoivent des bons d'hôtel pour cinq jours. « *Et ensuite ? Ensuite, elles se débrouillent dans la famille, avec toutes les promiscuités que cela suppose* », répond un animateur de rue.

La loi de la jungle risque de renaître, car plus d'une fois, des familles expulsées de leur logement n'ont comme recours que de chercher abri dans une maison vide ou dans un logement social promis à une autre famille. On risque d'en revenir à la loi du premier occupant !

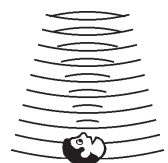
Jean Peeters,
Front Commun
SDF ; rue
d'Aarschot 56,
1030
Bruxelles ;
Tél : 0479-
686.020 ,
Fax : 02-
218.20.97 ;
<peeters.jean@
skynet.be>

(1) On peut se
procurer le
rapport à la
Cocom, avenue
Louise 183 à
1050 Bxl ; Tél :
02-502.60.01

(2) NDLR : On
peu cependant
regretter le peu
d'intérêt des
parlementaires
pour le sujet.
Seuls une
douzaine
étaient
présents (Le
Soir du 27
septembre
2002).

(3) voir pages
suivantes.

Echos...



La situation du logement à Bruxelles est catastrophique

en bref

Les problèmes d'accès à un logement de qualité, adapté aux besoins des ménages (taille, handicap) et au loyer abordable en Région bruxelloise ne cessent de croître ces dernières années. Ce sont surtout les personnes disposant de bas revenus qui en sont les victimes.

On peut distinguer 5 problèmes :

- 1 • L'offre de logements sociaux de qualité, adaptés aux besoins des ménages (taille, handicap) et au loyer abordable est absolument insuffisante.
- 2 • Les loyers et les prix de vente du marché privé ont fortement augmenté ces dernières années.
- 3 • Il subsiste un noyau dur de logements vides et de logements insalubres dont les propriétaires ne sont pas « interpellés ».
- 4 • La fonction « logement » n'est pas assez protégée par la planification urbaine.
- 5 • Pour augmenter leurs recettes, la Région et les communes font beaucoup d'efforts pour attirer ou garder les ménages à revenus moyens. Cette politique se fait aux dépens de l'aide sociale à un nombre sans cesse croissant de personnes à bas revenus.

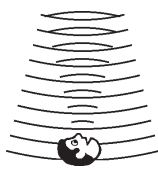
On retrouve ces constatations formulées dans le Rapport sur la Pauvreté 2001, dans le rapport de la Commission Consultative de la Famille de Bruxelles-Ville, celui sur l'État de la Pauvreté 2002 (CoCom)... Mais les initiatives prises à Bruxelles sont fragmentées (pas assez coordonnées) et réalisées à trop petites échelles. Elles ne sont pas assez étoffées de données objectives et concernent surtout l'accès à la propriété. La situation du logement est catastrophique et peut seulement être résolue par des mesures fortes et fondamentales.

1. L'offre de logements sociaux de qualité doit augmenter fortement et le budget pour le logement social doit doubler

Actuellement il y a en Région bruxelloise :

- 38.000 logements sociaux, mais pas moins de 15.000 familles se retrouvent en liste d'attente ;
- +/- 9.000 logements des communes et CPAS ne sont pas toujours accessibles aux personnes disposant de bas revenus. De plus, certaines communes ne tiennent pas compte des allocations familiales ou de la possibilité de bénéficier des ADIL ;
- 1.100 logements des communes et CPAS ont été ou seront rénovés ou construits dans le cadre des contrats de quartiers entre 1994 et 2004. En 10 ans la Région et les communes ont dépensé un total de 5 milliards BEF pour réaliser ces logements. Mais un véritable contrôle du respect des conditions d'accès et du calcul des loyers n'existe pas ;
- 800 logements locatifs (aide locative) du Fonds Bruxellois du Logement : 50 logements s'ajoutent par an ;
- 700 logements gérés par les Agences immobilières sociales (A.I.S.). Les possibilités d'extension du parc de logements se heurtent aux loyers trop élevés réclamés par les propriétaires et à la mauvaise qualité des logements proposés. Il y a +/- 2000 familles sur les listes d'attente.

Echos...



Synthèse de la plate-forme « 2 mois pour un Toit, 2 maand onderdak », une initiative du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat ;

Info : RBDH/BBRoW, 02-502.84.63 ; rue du Grand Serment 2/1, 1000 Bruxelles ; <rbdh@skynet.be> ; contact : Werner Van Mieghem

Total des logements sociaux, des Logements du Fonds du Logement et des A.I.S. : 40.000, soit 9 % du total des logements que compte la Région bruxelloise (450.000) et à peine 15 % du parc locatif (250.000).

Notre proposition :
Une forte augmentation du nombre de logements sociaux, un budget pour le logement social deux fois plus important.

Pour répondre à la demande actuelle, la Région devrait disposer d'au moins 20 % du parc locatif constitué de logements sociaux, soit 54.000 unités. Ce qui veut dire qu'il faudrait à court terme un supplément de 14.000 unités.

Ce qui correspond à un investissement de minimum 60 milliards Bef sur 10 ans, soit 6 milliards Bef par an. Le budget régional actuel en matière de logement est de 3 milliards Bef. **Nous demandons donc clairement un doublement du budget pour le logement social.** L'entièreté des recettes de la Région a été évaluée en 2002 à environ 80 milliards Bef. La rénovation et la mise en conformité des logements sociaux annoncées (18 milliards Bef sur 9 ans) sont absolument nécessaires et doivent se coupler à une mise sur le marché de 14.000 logements sociaux supplémentaires.

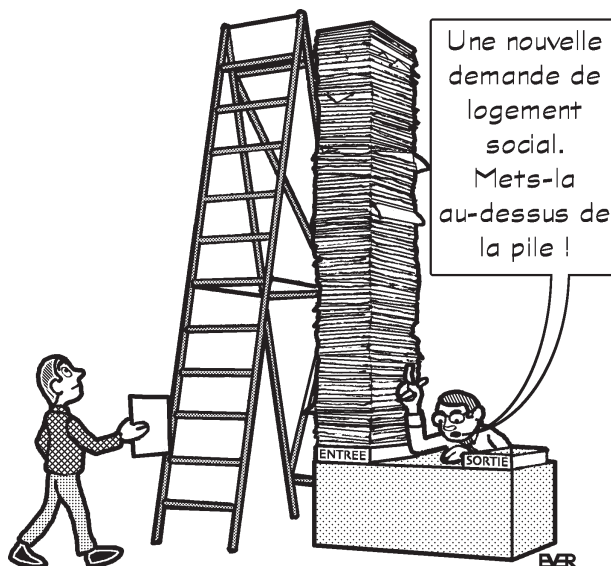
2. La Région bruxelloise doit instaurer des « plafonds de loyer », une allocation - loyer et utiliser le droit de préemption

Au niveau de la Belgique les loyers des chambres et des appartements du marché locatif privé ont augmenté en 15 ans de 46 % de plus que le niveau de l'inflation. En Région bruxelloise cette augmentation est encore beaucoup plus forte. Le « pouvoir d'achat » des ménages a considérablement

baissé¹ à cause de ces hausses de loyer, et ceci en particulier pour les ménages disposant de bas revenus ou de revenus de remplacement.

Les familles qui disposent de revenus moyens ont également de plus en plus difficile à trouver un logement adapté à leurs besoins, pour les raisons présentées, mais aussi parce que très peu de logements sont disponibles pour les familles.

(1) Après paiement de leur loyer, le pouvoir d'achat des ménages à petits revenus a diminué de 20% depuis 1976 (Le Soir du 21.8.2002, citant le Standaard du 20.8.2002).



Le RBDH plaide pour :
 • **En plus d'une augmentation considérable des logements sociaux, la Région bruxelloise doit instaurer un système de loyers plafonnés**

Des plafonds de loyers doivent être définis dans le cadre de la lutte contre les logements

Les loyers moyens minimaux à Ixelles et en Région bruxelloise, comparés aux revenus minimaux disponibles

Type de ménage	Budget minimal	Logement recherché	Loyer moyen en 2001	Part du loyer dans le budget
Personne seule	22.196 Bef	Flat	11.237 Bef	51%
Ménage	29.595 Bef	app. 1 ch	16.324 Bef	55%
Ménage avec 1 enfant	33.595 Bef	app. 2 ch	20.087 Bef	60%
Ménage avec 2 enfants	37.595 Bef	app. 2 à 3 ch.	22.058 Bef	59%
Ménage avec 3 enfants	41.595 Bef	app. 2,3 à 4 ch.	24.925 Bef	60%

(Habitat et Rénovation 2001)

insalubres et dans le cadre du « droit de gestion sociale », ainsi qu'à l'intérieur des périmètres de contrats de quartiers et autres « périmètres à forte spéculation immobilière ».

• Ces loyers plafonnés devraient être couplés à une allocation-loyer générale.

3. Les propriétaires de logements vides et insalubres doivent être interpellés

3.1 Les logements vides

Le nombre de logements vides en Région bruxelloise est estimé à 30.000. La Loi Onkelinx qui donne aux communes la possibilité de réquisitionner des logements vides pour y loger des sans-abri n'a jamais été appliquée à Bruxelles.

Le RBDH plaide pour :

- La création d'une cellule juridique régionale « logements vides » qui serait au service des communes pour leur permettre de percevoir d'une manière optimale la taxe sur les immeubles vides.**
- Un inventaire global des logements publics vides en Région bruxelloise (propriétés appartenant aux autorités fédérales, régionales et communales) et un plan de rénovation pour ces logements.**
- L'adoption d'un droit de gestion sociale efficace des logements vides dans le Code bruxellois du Logement et son utilisation concrète.**

3.2. Les logements insalubres

La Région bruxelloise ne connaît pas de critères propres de qualité et de sécurité minimale pour les logements autres que ceux de l'art. 2 de la loi fédérale. Du côté communal, les bourgmestres n'interviennent que quand la sécurité et la santé des habitants sont en danger immédiat. Par ailleurs, les communes disposent rarement de possibilités de relogement. Un trop petit nombre de communes disposent d'un service d'hygiène et agissent contre les marchands de sommeil.

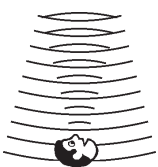
Le RBDH attend beaucoup du projet de Code Bruxellois du Logement qui devrait intégrer des critères minimaux de qualité et de sécurité, un service d'inspection régional et de sévères amendes.

Le RBDH plaide en outre pour :

- L'instauration d'un crédit sans intérêt pour les travaux de rénovation et des moyens supplémentaires (financiers et en personnel) pour les associations qui oeuvrent à la rénovation.**
- Des mesures fiscales qui encouragent les propriétaires à rénover les logements.**
- La création de 14.000 logements sociaux supplémentaires dans le but de faciliter le relogement des locataires sortant d'un logement déclaré insalubre.**
- Des sanctions pour les propriétaires qui refusent de rénover ou louent des taudis.**
- Une réduction du loyer (loyer plafonné) pour les locataires qui habitent un logement insalubre.**
- La poursuite judiciaire par le Parquet dans le cadre de la loi sur la traite des êtres humains et les marchands de sommeil (A Bruxelles cette loi est à peine appliquée).**
- Le droit de gestion sociale ou travaux réalisés aux frais des propriétaires par les pouvoirs publics. Ceux-ci devraient pour ce faire disposer des moyens financiers, humains et juridiques nécessaires.**

4. La protection du logement doit être garantie par la planification urbaine

Il n'est quasiment pas prévu de protection du logement dans le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) approuvé récemment. Trop de possibilités dérogatoires existent qui autorisent des bureaux en zone mixte et en zone de forte mixité. Ces dérogations induisent une augmentation de la valeur foncière et donc une augmentation des loyers. Ces zones sont justement celles où le Gouvernement essaie



de créer une dynamique de rénovation du logement, au moyen des contrats de quartier.

Le RBDH demande que la Région bruxelloise change de cap et fasse du logement l'axe central de la planification urbaine, et ce, sans ambiguïté et sans autre interprétation possible.

5. Le financement de la Région et des communes doit être revu en profondeur

Actuellement, la Région et les communes tirent une grande part de leurs recettes des revenus de leurs habitants. Les recettes totales de la Région bruxelloise en 2002 (80 milliards de francs belges), 40% proviennent de l'IPP (impôt sur les personnes physiques) (32 milliards de francs belges) et 17% (13 millions) des droits d'enregistrements (achat d'habitations...). En ce qui concerne la plupart des communes, 30% des recettes proviennent de l'IPP (impôt sur les personnes physiques) Ganshoren tire 47 % de ses revenus des impôts sur les personnes mais Saint-Josse n'en perçoit que 7% et Bruxelles-Ville 10% !

Cette source de financement a comme conséquence que depuis de nombreuses années, les communes et la Région essaient de retenir ou de faire venir à Bruxelles (Région) des familles à revenus moyens et facilitent l'accès à la propriété. La plupart des communes bruxelloises affichent un déficit budgétaire. Par conséquent, les initiatives (logements sociaux, ...) qui peuvent y attirer des personnes à bas revenus ne soulèvent pas « l'enthousiasme ».

Le RBDH plaide pour que le financement des communes et de la Région soit revu :

- ***Les moyens financiers que la Région bruxelloise perçoit du gouvernement fédéral pour remplir son rôle de capitale (l'accord de coopération) doivent passer de 4 milliards Bef à un minimum de 12 milliards Bef par an. Une part importante de ce montant doit être affectée au logement social.***
- ***Le gouvernement ou le parlement bruxellois doivent entamer, avec les autorités fédérales et les deux autres régions, la discussion sur le (re)financement des communes et de la Région.***

Les propositions que le RBDH avance : doublement du budget du logement social, mise en place d'une allocation-loyer généralisée, soutien de la rénovation, demandent d'importants moyens financiers.

— Le RBDH/BBRoW plaide dès lors pour une utilisation efficace des moyens existants, et en particulier pour :

- ***La mise en pratique effective et complète de la circulaire régionale qui détermine que 80% des taxes communales sur les bureaux doivent être investis dans le logement. Ces taxes rapportent chaque année +/- 1,2 milliards Bef.***
- ***Que les charges d'urbanisme soient affectées au logement et non plus investies dans du mobilier urbain devant les immeubles de bureaux.***

Signataires de la **plate-forme « 2 mois pour un Toit, 2 maand onderdak »**, 15 octobre 2002

Les membres du RBDH : AIS B, AIS Hector Denis, AIS IRIS SVK, AISJ (AIS St Josse), AIS Logement pour Tous/Ieder zijn Woning SVK, AIS Quartiers/Wijken SVK, AIS ASIS, ALC, ALMK, Archipel-Albatros, BAITA SVK, Bij Ons - Chez Nous, Bral, Buurtwerk Molenbeek Centrum, CAFA, Centre de Rénovation Urbaine, Centre Urbain/Stadswinkel, CIRE, Collectif Inter-Centre Logement, Comité de la Samaritaine, Convivence/Samenleven, Convivial, Coordination Gaz-Elec-Eau, De Boei, Entr'Aide des Travailleuses, Espace Social Télé-Service, FARES, Fébul, Front Commun SDF Bxl, Groot Eiland, Habitat et Participation, Habitat et Rénovation, Habiter Bruxelles, Huis van Vrede, IMAVO Brussel, Inter Environnement Bruxelles (IEB), La Rue, La Vague, Ligue des Familles, Rénovassistance, Riso Brussel, Solidarités Nouvelles, ULAC, UL des Marolles, UL Forest, UL Quartier Nord, UL Schaerbeek, UL St. Gilles, Un toit, un cœur.



Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous ASBL
Collectif de Locataires Sociaux Bruxellois
Les prêtres de Bruxelles-Centre et l'Évêque de Bruxelles
FGTB Bruxelles – ABVV Brussel
MOC Bruxelles

Regio-overleg Thuisloenzorg : De Schutting, Albatros, Open Deur, De Relais, Onthaalcentrum Leger Des Heils, , Vrienden van het Huizeke, Pag-Asa, Brusselse Welzijns- en gezondheidsRaad, Centrum voor Dringend Onthaal 'Ariane, A.M.A., Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, HOB0 - Geïntegreerde Thuisloenzorg Brussel, Diogenes, Adzon, Centrum voor Integrale Gezinszorg Vogelzang, Nachtsiel Hoeksteen, Puerto, Talita, Opdracht Asiel, La Fontaine, Araña.

Vous pouvez adhérer à la plate-forme : contactez Werner Van Mieghem, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH/BBRoW) ; Info : 02-502.84.63 ; rue du Grand Serment 2/1, 1000 Bruxelles ; <rbdh@skynet.be>

GRANDE MANIFESTATION POUR LE DROIT AU LOGEMENT

Mercredi 4 décembre

14h : départ de la manifestation à la Pl du Nouveau Marché aux Grains, Bruxelles centre.

17h : animations et concert musical à Recyclart, gare de la Chapelle



Coulisses du premier Forum Social de Belgique

Un succès « inespéré »

Le 21 septembre 2002, le premier Forum Social de Belgique s'ouvrait sur le thème de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Les organisateurs furent quelque peu débordés par plus de 2000 participants. Ils ne s'attendaient pas à un tel succès, et se trouvèrent confrontés à des difficultés de traduction, à des salles trop encombrées,...

Mais ce qu'il faut retenir de ce premier forum, c'est l'intérêt d'une partie de plus en plus grande de la population, un nouvel engouement politique hors de la politique traditionnelle. Vingt-deux ateliers furent proposés le matin où chacun pût - dans la mesure du possible - s'exprimer. Plusieurs personnalités politiques suivirent ces échanges et, qui sait, peut-être les répercuteront-elles dans leur propre démarche politique.

La séance plénière portait essentiellement sur l'AGCS. Ces accords sont actuellement négociés à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et menacent nos droits fondamentaux d'accès à l'enseignement, à la santé, à la culture... Dans l'esprit de ces accords, dès le 31 mars 2005 chaque pays devra définir les secteurs qui seront libéralisés.

Lors de cette séance plénière, le refus de cette perspective fut unanime tant du côté des syndicats que des ONG (Organisations Non Gouvernementales) ou des ASBL. Et ce, qu'ils soient partie prenante dans le secteur du travail, du combat Nord-Sud, de la lutte contre l'exclusion, du respect de l'environnement, de la paix,... Tous refusent de voir notre enseignement en partie privatisé, notre santé aux mains de gestionnaires commerciaux, notre culture réduite à des « show-stars » qui rapportent...

Cette séance a manqué de temps de débat mais différentes associations ont pu se rencontrer, constatant que, malgré leurs diverses orientations, elles s'engagent dans les mêmes batailles.

Et ce n'est qu'un début

Un appel fut lancé pour que des forum sociaux locaux soient mis sur pied : Liège a déjà répondu présent, Charleroi et Tournai sont en marche.

Le bon fonctionnement de ce forum dépend actuellement de l'investissement de chacun.

Il n'y a pas de porte parole ou de leader, chaque voix est respectée. Le comité de liaison du forum est ouvert à tous. Certains organismes y sont représentés : Oxfam Solidarité, FGTB, CSC, CNCD, 11Vlaanderen, les marches Européennes, ATTAC, CADTM... Ce comité a pour tâche de préparer le forum. Il n'est financé par aucun organisme. Seuls la cotisation de ses membres et le grand investissement de ceux-ci font que le forum existe.

Il sera néanmoins important dans l'avenir de prévoir un secrétariat afin de coordonner et de diffuser les apports de telles prises de paroles.

Le prochain Forum Social de Belgique aura lieu le 10 mai 2003, il compte profiter de l'approche des élections pour accentuer la pression.

Pour tout renseignement, pour recevoir les invitations aux réunions, ou pour vous associer à la démarche, vous pouvez contacter la coordinatrice du Forum social de Belgique :

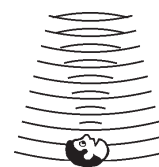
Paola Peebles

Responsable Mobilisation
CNCD-Opération 11.11.11
Quai du Commerce, 9 - B 1000 Bruxelles
tel direct : (32) 02 250 12 50, fax : (32) 02 250 12 63
<paola.peebles@cncd.be>

Le Forum social de Belgique a également un site internet : voir <http://www.wsf.be>

*Catherine
Brescheau,
<hoffman.
brescheau@
skynet.be>*

Echos...



Appel à la régularisation de tous les sans-papiers en Europe

Les nouvelles signatures sont à envoyer par mail à <regul-europe@ras.eu.org> ou par fax au Gisti : 00 (33) 1 43 14 60 ; http://www.gisti.org

La situation des sans-papiers, problème récurrent en France, ne constitue pas une particularité nationale. Partout en Europe, les mêmes personnes en situation de détresse attendent un sort meilleur. C'est bien à ce niveau que les questions se posent, et c'est bien l'Europe qui devrait y répondre.

Aux sans-papiers qui, depuis plusieurs semaines, font entendre, une fois de plus, leur voix, le gouvernement français répond par une instruction aux préfets d'examiner au cas par cas les dossiers en tenant compte du « *plan social et humain* ». Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, se targuant de proposer une politique « *équilibrée* » et « *conforme aux intérêts* » de la France en matière d'immigration, promet une loi qui donnera au gouvernement « *les moyens juridiques d'endiguer les phénomènes qui, à juste titre, exaspèrent les Français* ». Or on sait que - à supposer même qu'il soit envisagé -, le renvoi de tous les sans-papiers est, du point de vue matériel, économique ou tout simplement humain, irréalisable. Quid de ceux qui ne seront pas régularisés ?

Aucune allusion, dans ces déclarations, à la dimension européenne, qui devrait pourtant guider désormais toute initiative des États membres de l'Union européenne en matière de politique d'asile et d'immigration.

Au Conseil européen de Séville de juin 2002, dont un large volet était consacré à la future politique commune d'immigration et d'asile, les droits des principaux intéressés, les ressortissants des États-tiers, n'ont été évoqués que de façon marginale.

Quant aux droits de ceux qui sont résidents de fait, appelés ici sans-papiers, là clandestins, il n'en a été fait nulle mention. Une fois de plus, l'essentiel des débats aura porté sur la surveillance des frontières, les possibilités de réadmission dans les pays d'origine, la coopération policière dans la lutte contre l'immigration clandestine. L'Europe, au fur et à mesure qu'elle se construit, élabore des règles qui, prétend-elle, visent à « *gérer les flux migratoires* ».

Fermer aux uns l'accès au territoire européen, organiser l'entrée des autres - ceux dont les

économies européennes, voire les systèmes de retraite, auraient besoin - telle est la « *gestion* » qui nous est annoncée.

En attendant la grande harmonisation annoncée des politiques migratoires européennes, dans chacun des États de l'Union les attitudes se durcissent. En fait de gestion, les réglementations comme les pratiques administratives sont le plus souvent un cocktail de répression, suspicion de fraude, déni de droit. De temps en temps, quand les situations s'exacerbent, quand les mouvements de sans-papiers suscitent des manifestations de solidarité importante, les pouvoirs publics procèdent à de grandes régularisations. Puis recommencent à générer des situations de non droit pour celles et ceux qui ressemblent à des esclaves du 3ème millénaire.

Les instances politiques de l'Union européenne, elles, travaillent à des textes sur le droit au regroupement familial, ou sur des normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile, par exemple, mais si elles évoquent la nécessité de lutter contre le racisme et la xénophobie, elles font peu de cas des droits des résidents étrangers, et surtout aucun cas des résidents illégaux, fabriqués par des réglementations discriminatoires.

Or, il est temps qu'il soit question, justement, à l'échelle européenne, d'un droit véritable des migrants. Car ils sont là. Quelques dizaines, peut-être quelques centaines de milliers sur l'ensemble du territoire européen. Autant dire une goutte d'eau au regard du désordre qui règne sur la planète terre. Une goutte d'eau qui est présentée comme un raz-de-marée ou un flux insupportable, nourrissant ainsi xénophobie et racisme.

Ces ressortissants de pays pauvres, instables ou en guerre ont fait le choix de l'Europe, pour toujours ou pour quelques années. Ils y travaillent le plus souvent, y élèvent parfois des enfants, ils y consomment, certains participent à la vie de leur quartier, agissent dans leur environnement proche. Beaucoup ont un rôle majeur dans l'aide au développement de leur village ou leur région, ou tout simplement dans la survie de nombreux proches restés dans leur



pays. Ils contribuent donc et à la richesse économique et culturelle de l'Europe et au développement du reste du monde.

Il est inadmissible de tolérer que ces personnes, pour certaines depuis des années parmi nous, restent exclues de tout ce qui fonde la citoyenneté, vivent dans la crainte permanente d'être refoulées, se voient privées de droits élémentaires, et soient la proie de criminels de toutes sortes : employeurs illégaux, propriétaires de logements indignes, proxénètes, etc.

L'argument d'irréalisme opposé à ceux qui s'indignent du sort qui leur est fait a été démonté depuis longtemps : les sans-papiers européens sont là parce qu'ils trouvent à s'embaucher, et s'ils avaient de véritables droits, ils pourraient cotiser aux systèmes de protection sociale, et beaucoup créeraient des activités et des emplois. Le risque de provoquer « un appel d'air » n'a, lui, jamais été démontré, et rien ne dit qu'en favorisant la libre circulation aux portes de l'Europe on n'assisterait pas à des mouvements dans les deux sens, avec le départ spontané de certains de ceux qui viennent ici tenter leur chance.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le respect des valeurs d'États de droit implique la lutte contre toute forme d'inégalité, et ne peut s'accommoder de sous-statuts conférés à certains.

C'est pourquoi nous pensons juste de réclamer :

- que tous les résidents de fait sur le territoire de l'Union européenne obtiennent, là où ils sont, un titre de séjour ;
- que les instances politiques européennes fassent obligation aux États-membres de protéger ces personnes contre ceux qui cherchent à les exploiter, et de leur garantir l'accès aux droits qui découlent de leur présence et de leur travail ;
- que les États de l'Union Européenne décident de mesures visant à éradiquer les situations d'étrangers sans titre ni droit, en instaurant un statut de résident européen ;
- que l'Europe intègre dans ses principes le droit à la liberté de circulation pour tous,



- ressortissants des États de l'Union comme ressortissants d'États-tiers ;
- que dans l'immédiat soit réglé le sort des actuels sans-papiers, par une directive qui oblige les États-membres à procéder à une régularisation de tous.

13 septembre 2002

Signataires :

Acort (assemblée citoyenne des originaires de Turquie), Act-Up Paris, AFJD (association française des juristes démocrates), ATMF (association des travailleurs maghrébins de France), Cedetim (centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), Coordination nationale des sans-papiers, Dal (Droit au logement), Droits Devant !!, Fasti (fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés) , Femmes de la terre, FTCT (fédération des Tunisiens de France pour une citoyenneté des deux rives), Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés), Ilpa (Immigration Law Practitioners' Association - Londres) , Migrations Santé, Odu (observatoire du droit des usagers) , SOS Racismo (Lisbonne) ,Turbulences Marne la Vallée.



Liberté de circulation, régularisations

Plusieurs réactions nous sont parvenues sur le mail après la diffusion de « l'Appel à la régularisation des sans-papiers », que nous avons décidé de publier dans le journal. Nous les publions intégralement, comme contributions au débat.

Conséquences théoriques de la libre circulation : utopie ?

**Didier
Coeurnelle**
<didiercoeurnelle@
village.uuinet.be>

Je lis dans l'appel : « *Que l'Europe intègre dans ses principes le droit à la liberté de circulation pour tous, ressortissants des États de l'Union comme ressortissants d'États-tiers* ».

Je doute que, même parmi les signataires, beaucoup de gens soient réellement en faveur de ce type de proposition.

Supposons que, miraculeusement, la majorité des européens se mette à accepter la liberté de circulation de tous (la vraie liberté de circuler et de s'établir quelle que soit la nationalité, l'âge, le revenu, l'état de santé, la qualification, la langue,...). Des millions ou des dizaines de millions de personnes viendraient dans nos pays qui sont les plus riches du monde. Les étrangers ne formeraient plus un petit groupe passé « à travers les mailles du filet » mais une composante énorme de la population européenne.

Je ne vois pas pourquoi une personne née en Afrique noire ou dans certaines autres régions extrêmement pauvres devrait être obligée d'y survivre ou d'y mourir, donc j'y suis théoriquement favorable. Ceci abstraction faite de mon souhait de maintenir en grande partie mon niveau de confort absolument gigantesque s'il est comparé à celui de plus de 80 % des habitants de notre petite planète.

Dans le cas de frontières ouvertes, cela supposerait la migration de millions de femmes, d'hommes jeunes ou âgés et d'enfants venus ici pour échapper à la misère voire à la mort par malnutrition. En effet, vu que la majorité des Européens aurait miraculeusement décidé d'ouvrir les frontières, certains auraient évidemment affrété des bateaux venus du Soudan, de Somalie, d'Erythrée, du Congo, du Cameroun, du Nigéria,... soit dans un but humanitaire soit dans un but mercantile. Après quelques années, cela serait probablement un facteur d'égalisation gigantesque puisque le niveau de vie ici diminuerait fortement tandis que le niveau de vie là-bas monterait lentement.

Personnellement, je serais déjà satisfait d'une sorte de plan Marshall à l'échelon des Etats occidentaux où la moitié de la croissance économique serait consacrée aux Etats du Sud et ceci avec une ouverture effective de nos frontières avec des charters dans le sens Sud-Nord par exemple pour les millions de réfugiés et de personnes menacées par la famine se trouvant actuellement dans les 10 Etats les plus pauvres d'Afrique. Bref, je me contenterais d'une redistribution du Nord vers le Sud multipliée au moins par 20 mais qui ne diminuerait pas ou peu le niveau de vie ici.

Mais même pour cela, je pense que dans l'environnement idéologique actuel, il y a un sacré travail à accomplir pour avoir un mouvement d'opinion en faveur d'une solution de solidarité qui ne soit pas « homéopathique ».

Pour mémoire, en Belgique :

- l'aide au développement a augmenté d'environ 0.05 % en 4 ans (et atteindra à ce rythme 1 % de notre PNB vers l'an 2050) ;
- il y a moins d'argent versé par des citoyens aux ONG de coopération qu'il y a quelques années ;
- il y a moins de réfugiés accueillis aujourd'hui que les années précédentes ;
- il y a plus de réfugiés expulsés qu'auparavant.

Et tout ceci avec un gouvernement à participation socialiste et écologiste.

Je veux bien des propositions tout à fait utopistes que moins de 10% de la population européenne serait prête à accepter maintenant. Par contre, des propositions qu'une personne sur mille serait réellement prête à accepter (parmi les bénéficiaires de la richesse bien sûr, pas parmi les habitants du Sud), cela me paraît peu utile de les défendre. Du moins tant que la démocratie est réduite au niveau des Etats et qu'il n'y a pas de mécanisme décisionnel de type « un homme, une voix » au niveau mondial.



Choisir entre « clandestinisation » et « régularisation »

Pour moi il n'y a pas de problème :

1. La libre circulation est un principe « utopique » ;

2. Un certain nombre de mesures doivent nous rapprocher de ce principe (convention de Genève, regroupement familial, personnes déplacées par des conflits ou des catastrophes, facilités pour les visas touristiques, etc., dans le plus grand désordre) ; il importe qu'en droit comme en pratique, ces mesures aillent en s'élargissant, et non en se restreignant. Faut-il rappeler que 80% des réfugiés et personnes déplacées sont accueillis dans le sud ? Que ce sont des pays pauvres qui accueillent la majorité des réfugiés extrêmement pauvres !

3. En attendant que l'égalité réelle des revenus et conditions de vie fasse que les gens réalisent ce à quoi ils aspirent, c'est-à-dire rester chez eux, un certain nombre de contrôles aux frontières me semblent acceptables, dans l'esprit d'ouverture graduelle indiqué ci-dessus ; ajoutons qu'aujourd'hui la rigueur imbécile et inutile des contrôles empêche les gens de sortir autant que de rentrer : combien de clandestins ou de personnes en attente d'un statut rentreraient chez eux s'ils pensaient pouvoir revenir un jour, tôt ou tard, sans prendre des risques inouïs ? Il faut vraiment croire que

la Belgique est le plus joli coin du monde pour s'imaginer que des millions de gens ne rêvent qu'à y passer l'hiver après l'été... Et il faut être fort distrait pour croire que la richesse (réelle) du pays profite automatiquement aux clandestins qui s'y immiscent : ils n'ont évidemment pas droit à la sécu, mais bien à un boulot rare, incertain, très mal payé et pas protégé ;

4. Ces contrôles n'arrêteront pas quelques (dizaines de) milliers de gens qui chaque année, soit poussés par une misère trop cruelle, soit pourvus d'une énergie et d'une envie de bouger au-dessus de la moyenne, tenteront de passer par les mailles de ce filet ;

5. Et c'est là que le choix politique s'impose : soit on régularise, soit on clandestinise. Il n'y a pas de troisième voie. L'intérêt bien compris de tous les travailleurs et citoyens, c'est de faire régner l'égalité des droits et devoirs, pour empêcher toutes les sous-enchères, donc de régulariser, régulièrement, massivement, simplement. L'intérêt bien compris de tous les employeurs cyniques, et de tous ceux qui, quoique non cyniques, doivent suivre la concurrence, c'est de disposer d'une masse de manoeuvre de clandestins qui cassent toutes les règles collectives.

N'est-ce pas limpide ?

*Felipe Van
Keirsbilck
<felipe.vk@
swing.be>*

Une immigration contrôlée, un débat démocratique

Voici mon avis sur l'ouverture des frontières. Je crois que ce problème doit tenir compte de deux faits et d'une exigence :

1. L'immigration est appelée à continuer. Non seulement à cause des réfugiés politiques et des besoins de l'économie interne, non seulement à cause de la différence de richesses, mais aussi à cause des « éco-réfugiés » (du fait de la dégradation des conditions de l'environnement physique), dont toutes les études montrent que le nombre a déjà dépassé, au niveau mondial, celui des réfugiés politiques¹.

2. Le maintien de l'Etat-providence à l'européenne est incompatible, par son effet de seuil, avec une ouverture complète des frontières.

On peut rappeler (une fois de plus) aux belles âmes que les frontières étaient largement ouvertes chez nous au 19^{ème} siècle, à la grande satisfaction du patronat, qui tenait alors solidement les rênes du pouvoir. Ces frontières se sont fermées, principalement au lendemain de la première guerre mondiale, sous la pression majeure du mouvement ouvrier, armé du suffrage universel et soucieux de préserver des conquêtes sociales².

*Xavier
Vanandruel
<x.vanandruel@
swing.be>*

*(1) Science et
Vie "Spécial
Terre", 9/02,
pp.168-169.*

(2) Philippe Van Parijs, "Sauver la solidarité", 1995, Cerf, pp.42 et ss

(3) Le Soir, 16/9/2002, p.3

On peut aussi faire remarquer à ces belles âmes que toutes les grandes avancées en termes de droits humains et de protection sociale l'ont été jusqu'à présent dans le cadre des Etats-nations. Certes on peut espérer un élargissement de ce cadre, par exemple au niveau européen, mais ceci ne peut se faire que très progressivement. A moins de nier la finitude humaine, ou cette simple définition du politique, qui veut que ce soit l'art d'accorder des moyens à des fins collectives.

« *Les faits sont têtus* » disait Lénine. Ça continue de valoir, même au pays des ânes, même au pays des ânes progressistes.

3. Une exigence : le problème de l'ouverture des frontières doit faire l'objet d'un débat public. Pour deux raisons majeures :

La première est de principe. Depuis la fin des gouvernements de droit divin la légitimité du pouvoir résulte chez nous d'un contrat d'association libre à l'intérieur d'un Etat-nation. Bien sûr, on peut souhaiter inviter de nouveaux membres à la table du contrat des anciens. Mais cela doit faire l'objet d'une discussion entre ceux-ci.

La seconde est de fait. Cette absence de débat public (et le sentiment de dépossession qui l'accompagne, d'une souveraineté volée au

profit de décisions venues d'une élite méprisante) est le principal ressort du vote d'extrême droite (je me réfère ici à Marcel Gauchet in « *La démocratie contre elle-même* »).

Faute de ce débat public, ce sera bientôt l'extrême-droite au pouvoir. Ah tiens, à propos, avez-vous lu comme moi le dernier sondage des intentions de vote des Belges ? Si vous avez lu les tableaux de chiffres, vous aurez constaté que le Vlaams Blok est encore en progression, au point qu'il ne lui manque plus que 2,1 % par rapport à un CD&V en perte de vitesse pour devenir le second parti flamand³. Parce que dans l'article qui accompagne le tableau, et dans les commentaires à la radio il n'y a presque rien à ce sujet. A quoi on voit que la réaction politiquement correcte face à l'électorat d'extrême-droite est arrivée à une nouvelle phase : après avoir refusé de les écouter, on refuse maintenant de les voir ou d'en parler... Encore un effort, camarade, la gueule de bois n'est plus très loin.

Bon, j'en reviens au débat sur l'ouverture des frontières. Ce débat devra tenir compte des deux faits susmentionnés. A mon avis il devrait naturellement conduire à la fixation (démocratique) de quotas d'immigration. Naturellement, les forces progressistes tendraient à tirer ces quotas vers le haut.

Courrier



La hiérarchie des pauvres selon Saint Yvan

Les propos d'Yvan Mayeur, indignes d'un président de C.P.A.S., tenus sur l'antenne de Télé-Bruxelles le vendredi 13 septembre 2002, m'ont profondément choqué. Je cite :

- commentaire de la journaliste de TLB :
« Pour certaines personnes le régime du CPAS est devenu le plus favorable. »

- Yvan Mayeur :

« Il ne faudrait pas que l'on en arrive à une situation où les minimexés soient mieux traités que les pensionnés, les chômeurs, voire les bas revenus. Nous disons donc au gouvernement : occupez-vous des bas revenus, des chômeurs, des pensionnés et donnez-nous les moyens de travailler avec les minimexés, mais qu'il y ait quand même une différence, ce qui n'est plus trop le cas aujourd'hui. »

Présentant les minimexés (actuellement intégrés ou désintégrés¹) comme des privilégiés, Yvan Mayeur fait une grosse erreur, aucune des catégories de personnes citées par Yvan Mayeur n'est privilégiée, même si elles ont un statut administratif différent. Toute personne ayant un revenu inférieur au quota insaisissable (soit : 867,53 euros par mois) est défavorisée.

Elles ont toutes les mêmes problèmes de privations, de loyer qui coûte les 2/3 de leurs revenus, de logement insalubre, de santé, etc.

Qu'elles soient dans l'ordre hiérarchique selon Saint Yvan du haut en bas de l'échelle :

- travailleur précaire ;
- pensionné ;
- chômeur ;
- travailleur article 60-61, pour gravir l'échelon supérieur, c'est à dire chômeur ;
- minimexé (intégré, désintégré) ;
- S.D.F. ;
- demandeur d'asile.

Qu'un président de CPAS véhicule l'image du minimexé fainéant qui reçoit de l'argent pour ne rien faire est indigne de sa fonction. De nombreux minimexés sont des anciens petits indépendants faillis, qui avant d'aller au CPAS ont travaillé de nombreuses heures par semaine pour essayer de s'en sortir, d'autres ont été abusés par des négriers, qui les ont fait

billet
d'humeur ;
D.D. Zintégré



travailler sans les déclarer ou ne les déclarant que quelques heures par mois, en les faisant prêter de nombreuses heures. Cette pratique est courante dans l'horeca² : n'ayant pas été déclarés ou suffisamment déclarés, ils se retrouvent au CPAS.

Les chômeurs et les usagers des CPAS sont souvent embarqués dans des plans d'état de remise au travail foireux, comme la carte d'embauche³ où après un an l'employeur renvoie le travailleur et engage un autre qui est dans les conditions du plan d'embauche, les minimexés

(1) Depuis le 1.10.02, la loi sur le revenu d'intégration sociale est applicable dans les CPAS.

(2) Dans l'horeca, dans le nettoyage de bureaux et dans d'autres professions, de nombreux travailleurs sont déclarés 3h par jour alors qu'ils prestent un temps plein ou plus, n'étant pas déclarés suffisamment, ils n'ont pas droit au chômage et se retrouvent au CPAS. Sans oublier les scandales qui se passent sans le bâtiment.

(3) La carte d'embauche permet à l'employeur d'être exonéré de 100% de cotisations sociales la première année de l'embauche d'un chômeur de longue durée ou d'un minimexé, de 75% la deuxième année, de 50% la troisième année et de 25% la quatrième année. Souvent après un an, l'employeur renvoie le travailleur pour un motif bidon, et engage une autre personne à sa place, pour qui il peut obtenir 100% d'exonération de cotisations sociales, avec comme conséquence que le travailleur se retrouve à la case départ, au chômage ou au CPAS.

et les chômeurs qui vont de stages en formations sans que jamais cela ne débouche sur un emploi.

« Diviser pour mieux régner » est sans doute la devise de Saint Yvan. Moi qui croyais naïvement que le PS prônait des valeurs de solidarité, la politique du coeur, ils avaient appelé cela il y a quelques années. Monsieur Mayeur ferait bien de rendre visite au service cardiologique de « son » hôpital Saint Pierre, afin que le coeur ait une plus grande place dans « son » CPAS.

Yvan Mayeur, qui ne sait pas commencer une

phrase sans dire « *moi, dans mon CPAS* », oublie que ces responsabilités lui sont données par les citoyens via les élections pour un salaire de loin supérieur aux allocations sociales de survie de toutes catégories.

Travailleurs précaires, pensionnés, chômeurs, usagers des CPAS, etc., soyons solidaires pour revendiquer le droit à un revenu décent, à un logement salubre, aux soins de santé, à la culture et aux loisirs. Ne nous laissons pas leurrer par certains politiciens qui ont un budget à la place du coeur.

FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL ASBL

La FCSS et la FCSSB organisent en novembre et décembre 2002 un module de formation sur la thématique « travail social et démocratie citoyenne ».

Au programme des journées de réflexion et groupes de travail autour de trois thèmes :

- Volontariat, monde du travail et engagement citoyen.
- Dis-moi comment tu décides, je te dirais qui tu es.
- L'évaluation, plus qu'une technique, une culture.

Info et inscriptions : FCSS, 91 rue de l'Enseignement, 1000 Bruxelles ; tel : 02-223.37.74 ; <fcss@skynet.be >

L'obligation scolaire à 5 ans : vraiment profitable aux enfants issus de milieux défavorisés ?

Une rentrée scolaire qui s'annonçait sans relief particulier quand, tout à coup, M. Nollet, plutôt coutumier du fait, fit part de son souci de vous voir l'obligation scolaire démarrer dès 5 ans, au lieu des 6 actuels. (...) La question qu'il importe de se poser avant toute autre considération est de savoir si cette mesure a des chances de profiter aux enfants issus de milieux défavorisés comme M. Nollet et d'autres l'affirment. Je reste dubitatif, non pas sur le principe intéressant et défendable, mais sur sa mise en pratique. Voyons cela.

Petite précision, tout d'abord : il n'y a pas en Belgique d'obligation scolaire, comme on le prétend souvent, mais obligation d'enseignement. Des parents peuvent parfaitement décider d'assumer la scolarisation de leurs enfants eux-mêmes ou la confier à une tierce personne, un précepteur par exemple. Cette pratique est largement marginale chez nous. Même les enfants des couples princiers, depuis quelques années déjà, fréquentent un établissement scolaire. C'est tout dire.

Ensuite, M. Nollet n'est pas le premier à mettre sur la table cette proposition. En son temps, M. Di Rupo l'avait fait aussi et, après quelques vagues communautaires, tout était rentré dans l'ordre.

Quels sont les chiffres de fréquentation de l'école maternelle ? 93 % des enfants de 3 ans et 97 % des enfants de 5 ans fréquentent celle-ci plus ou moins assidûment. Par ailleurs, certaines études tendraient à montrer que, plus un enfant fréquente tôt l'école, plus il a de chance de ne pas rencontrer de problèmes majeurs lors des apprentissages de base dans le premier cycle (5-8). On nous dit que ces 7 et 3 % sont constitués d'enfants issus, pour la plupart, de milieux en difficultés d'insertion sociale et culturelle. On ne nous dit pas, par contre, si ces études ont été faites à niveau socio-culturel familial équivalent.

Quelle est la situation actuellement sur le terrain ? Les institutrices maternelles ont en charge des classes de 20 à 25 élèves en moyenne. Parfois, elles reçoivent l'aide d'une puéricultrice. (...) Dans de nombreux

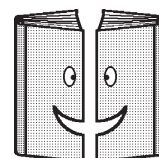
établissements, malgré la généralisation du cycle 5-8 où les enfants sont sensés, dans le cadre d'une école de la réussite, progresser à leur rythme entre la 3^{ème} maternelle et la 2^{ème} primaire, on assiste de plus en plus, sous la pression des parents, mais aussi par souci de concurrence entre réseaux, entre écoles, à des apprentissages cognitifs de plus en plus précoces. La 3^{ème} maternelle est perçue comme une classe pré-primaire. Dans certains établissements, les enfants la fréquentant sont évalués non d'une manière formative mais normative (des cotations) ; parfois, ils ont des devoirs à domicile malgré l'interdiction posée par le décret : on fait signer aux parents une déclaration selon laquelle c'est à leur demande que cette pratique a lieu.

Ce souci d'une rentabilité immédiate, présente dans tous les domaines de la société, on l'aura compris, marginalise les enfants issus de milieux socio-culturel défavorisés. S'ils arrivent dans ces écoles « élitistes », ils seront rapidement réorientés ailleurs, vers des écoles, dira-t-on aux parents, mieux adaptées aux difficultés rencontrées par leurs enfants. Si, comme ce sera le plus souvent le cas, ils se retrouvent directement dans des écoles à discrimination positive, malgré toute la bonne volonté des enseignants qui y travaillent, la grosse majorité d'entre eux seront condamnés à un cursus scolaire chahuté en attendant une insertion socio-professionnelle du même ordre. (...)

Le système scolaire est donc particulièrement sélectif et, à situation de terrain inchangée, l'obligation d'enseignement dès 5 ans ne risque pas de changer fondamentalement grand' chose. Tant qu'on n'instaurera pas une réelle mixité sociale dans les écoles, autrement dit tant qu'on en restera à la sacro-sainte liberté du père de famille en matière de choix d'école, il existera des établissements à deux vitesses (...). Tant que l'enseignement ne dépendra pas d'un (...) réel service public - un réseau unique - on devra continuer à se satisfaire de mesurette, certes intéressantes, voire rassurantes d'un point de vue intellectuel, mais tout à fait inefficaces et parfois même nuisibles sur le terrain.

*Billet ;
Bernard De
Commer,
Enseignant en
détachement
syndical au
SEL-SETCa.*

A lire... à débattre



Fonds de Créances alimentaires : ?

en bref

Pour pouvoir donner aux femmes des avances sur leurs pensions alimentaires impayées, neuf parlementaires ont déposé un projet de loi pour la création d'un « Fonds de créances alimentaires », au sein du Ministère des Finances. Ce fonds récupérerait aussi lui-même les pensions alimentaires chez les parents défailants. Le projet a été sur le point d'aboutir, mais le ministre du Budget, Johan Vande Lanotte, y a mis son veto. Ecolo le remettra sur la table des futures négociations gouvernementales.

Comme Ministre des Finances, il marque son accord de travailler le projet avec son administration. Plusieurs réunions se tiennent et au bout d'un an, un projet cohérent émerge. Les députées associées à ce travail, majorité et opposition, signent une proposition de loi qui reprend les grandes lignes.

2. Un fonds de créances au sein de l'administration des Finances

Il s'agit de créer un fonds au sein de l'administration du recouvrement non fiscal. Les CPAS restent en première ligne pour enregistrer les demandes. Cela répond à leur demande : professionnalisme, secret professionnel, capacité de gestion administrative. En deuxième ligne, le fonds intervient pour faire les avances (plafonnées à 200 euros), informer le débiteur et faire le recouvrement. A partir de ce moment, le débiteur doit régler ses dettes via le fonds et doit faire la preuve de sa fidélisation pour pouvoir quitter le système.

La viabilité du fonds repose sur d'une part, une participation de 5 % dans le chef de la créancière pour frais administratifs et frais de recouvrement, et une surtaxe et amendes de retard de 10 % dans le chef du débiteur couvrant de fait les frais de recouvrement. Pour les créancières, une exonération est possible pour bas revenus. Le principe de l'accès universel pour les enfants comme pour les adultes, est accepté.

L'intérêt de cette proposition est double. Il raccourcit les délais entre la rupture de paiement d'une créance et les procédures de recouvrement et il permet des économies substantielles tant dans le chef des créancières que dans celui de la société (frais d'avocat, de justice, économie dans le secteur de l'assistance). La créancière peut, après trois mois, introduire une demande. Elle bénéficie rapidement d'une avance plafonnée. Sa situation financière et celles de ses enfants ne se dégradent plus au point de franchir la limite de la précarité voire de la pauvreté. Comme elle cède tous ses droits de recouvrement au ministère des Finances, elle n'a plus de frais à engager auprès des huissiers, et autres intervenants pour faire valoir son droit.

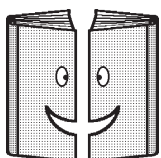
1. Rétroactes

Depuis 1974, ce dossier revient à chaque législature. En 1999, plusieurs propositions de loi sont à nouveau déposées visant soit la création d'un fonds, soit l'amélioration du système des avances via les CPAS, pour des créances alimentaires dues aux enfants après enquête sur les revenus de l'adulte qui en a la garde.

Le Comité de l'émancipation de la Chambre remet un premier avis dans lequel les parlementaires n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une des solutions.

En janvier 2000, l'examen des propositions commence en commissions conjointes des Affaires sociales et de la Justice. L'idée au départ était de placer ce fonds au sein du Ministère de la justice. C'est en effet la conséquence d'un jugement. Des auditions sont organisées. Il ressort que les CPAS ne veulent plus avoir cette charge. Les experts disent que seul un fonds apportera une solution tenable. Les trois ministres concernés nous répondent : ce n'est pas à moi à gérer ce dossier. Seul, le ministre de l'intégration sociale dit pouvoir améliorer la situation présente.

Je prends l'initiative de demander à Didier Reynders de nous recevoir et d'envisager de créer un fonds au sein de son administration. L'idée avait été émise pendant nos débats.



*Note
d'information
de Marie-
Thérèse
Coenen ;
Députée
ECOLO,
<marie-
therese.coenen@
ecolo.be> ; 18
octobre 2002*

Le débiteur quant à lui, a tout intérêt à verser régulièrement sa part. En cas de non paiement, c'est désormais le contrôleur fiscal qui a son dossier en main. Cela lui coûte beaucoup plus cher et il ne peut pas aisément sortir du système sans payer ses dettes, toutes ses dettes.

Le fonds pouvait aussi avoir une mission d'information sur les droits et les devoirs de chaque partie, sur les procédures que l'un et l'autre sont en droit de demander, sur la médiation de paiement pour éviter que le débiteur s'enferme dans une spirale de l'endettement qui ne résoud rien.

admissibles à 58.000 FB¹ et de l'étendre aux enfants et aux adultes. Les CPAS sont toujours chargés de verser les avances, de faire une enquête sur les revenus et de moduler les montants octroyés en fonction de ces revenus. L'Etat fédéral s'engage à leur rembourser 90 % des montants dépensés et les décharge de toutes les démarches de recouvrement.

Le ministre du budget réserve pour l'opération une ligne de crédit de 260 millions de francs et marque son accord pour l'embauche d'environ cent agents supplémentaires pour l'administration des Finances.

(1)
NDLR : Revenus mensuels nets au-delà desquels les créanciers ne peuvent pas bénéficier d'avances fournies par les CPAS.



Le ministre des Finances quant à lui, prend en charge l'entièreté du volet recouvrement et bénéficie d'une augmentation de personnel pour gérer cette nouvelle tâche. Telle est la proposition que le Premier ministre Guy Verhofstadt nous a soumis. Y avait-il une alternative à ce scénario ? Personnellement, je ne crois pas que les conditions politiques étaient réunies pour imposer la création d'un fonds à deux ministres qui exercent à eux seuls, les trois compétences nécessaires : le budget, les finances et l'intégration sociale.

3. Un exercice budgétaire difficile

Cette proposition de loi, qui a fait l'objet d'un intéressant travail d'amendements, doit encore être votée au parlement. Comme elle a des conséquences budgétaires, il était normal de rencontrer le ministre du Budget, avant le conclave budgétaire, pour lui demander d'affecter un montant pour le lancement du système. Le ministre de l'intégration sociale, Monsieur Vanden Lanotte refuse catégoriquement la création d'un fonds et soutient la logique d'assistance. Il est d'accord de revoir le système des avances, de simplifier les procédures, de relever les montants

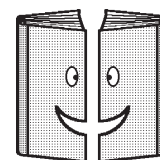
4. Une manche de perdue

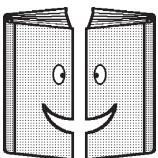
Sommes-nous pour autant toutes d'accord ? Dans l'état des choses aujourd'hui, pour toutes les députées, c'est mieux que rien du tout. Les enfants seront mieux couverts, les adultes pourront émarger aussi à ces avances. Le volet du recouvrement peut devenir une réalité. En tous cas, l'effet « bâton » derrière la porte peut jouer si... le service de recouvrement est efficace.

5. Ce n'est pas nécessairement une défaite définitive

Mais là où les parlementaires se séparent, c'est bien sur la temporalité de cet aménagement : une mesure provisoire ou un système définitif ?

A lire... à débattre





Comme écologiste et comme féministe, je pense que le fonds doit être viable sur le long terme. Il ne s'agit pas d'ouvrir un tonneau de Danaïdes qu'il faudra remplir à chaque exercice budgétaire, comme c'est le cas aujourd'hui (240 millions de francs). Il faut aussi que le système d'avances soit compensé par le recouvrement : c'est cela qui est un pari sur l'avenir.

L'amélioration du système des avances via les CPAS, n'est pas durable, ne répond pas aux attentes ni des organisations de femmes, ni des mouvements familiaux, ni des CPAS. Il ne prend pas en compte le principe de l'application d'une décision judiciaire. C'est aussi une responsabilité de l'Etat que sa justice soit respectée.

Aujourd'hui, beaucoup de monde pense que la seule solution équilibrée pour les finances de l'Etat et pour le respect du droit, est la création d'un fonds. D'autres scénarios sont déposés montrant l'intérêt que suscite cette question. Il ne reste plus qu'un petit nombre d'irréductibles qui n'ont pas encore compris le sens de l'histoire et donc la nécessaire création de ce fonds quelque soit son futur nom : Office des créances alimentaires, Guichet fédéral des créances et du recouvrement... Derrière ce blocage, nous pouvons aussi lire la réticence de certains partis politiques du nord du pays, de créer un service fédéral dans un domaine qui implique les CPAS, dont l'autorité de tutelle est le pouvoir régional. Finalement, il suffit de régionaliser cette compétence sur les créances alimentaires et ce ne serait pas un fonds fédéral qui serait créé mais, potentiellement, trois fonds régionaux !

Il y a pourtant une question d'échelle en matière de flux financiers pour que ce fonds soit viable. Des solutions existent et ont montré leur efficacité dans des pays comme la Hollande, la France, le Québec. Ecolo continuera à peaufiner le dossier en le confrontant à ces initiatives étrangères. Un forum sera donc organisé en février 2003. Ecolo prend également l'engagement que si, après les élections prévues en juin 2003, le parti est appelé à négocier, le fonds de créances sera sur la table des négociations gouvernementales. Finalement, il n'y a plus que 6 mois à attendre.

Des bantoustans en Communauté Wallonie-Bruxelles

en bref

1. Qu'est-ce que le concept d'écoles en discrimination positive ?

C'est une réponse qui avait été trouvée il y a quelques années dans un contexte de graves violences en milieu scolaire. L'idée a paru intéressante à l'époque parce que des moyens supplémentaires étaient accordés aux établissements fréquentés par des populations à problèmes.

Cela donnait aussi meilleure conscience aux écoles huppées qui ne souhaitaient pas voir débarquer en leur sein des enfants en difficultés d'apprentissage et qui ne se sont jamais gênées pour les orienter au plus vite vers des écoles mieux adaptées, disent-elles, aux difficultés de ce type d'élèves.

Ce rejet est tellement vrai qu'il s'étend aussi aux enseignants qui souhaitent, après dix années dans ce genre d'écoles, souffler quelque peu et réintégrer un circuit plus habituel. On a vu des directions, parfois soutenues par leurs professeurs, ignorer les demandes ou tout faire pour que ces demandes ne puissent pas être rencontrées et se mettre ainsi en porte-à-faux avec la loi.

2. Les dangers d'une telle pratique.

Dès le début, j'ai souligné dans diverses publications syndicales et autres les dangers d'institutionnaliser des pratiques visant à créer de véritables bantoustans et donc de rendre plus difficile encore l'intégration de tranches entières de populations scolaires. Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus clairement que les écoles en discriminations positives, qui ne devaient l'être qu'un temps puisqu'elles avaient pour objectif de tirer d'affaire ce type d'élèves, que ces écoles le sont devenues à perpétuité en quelque sorte.

Pire, peu à peu, on voit des éducateurs et des enseignants issus de l'immigration aboutir dans ces établissements parce qu'on ne les souhaite pas ailleurs. D'autre part, les élèves qui sortent avec un diplôme des écoles secondaires en discrimination positive sont comme fichés aux

Les mesures de « discrimination positive », censées aider les écoles concentrant les élèves « à problèmes » n'ont fait que stigmatiser plus encore les élèves qui y sont inscrits. L'école « à deux vitesses » est contraire au principe d'égalité des chances. Une intégration des enfants en difficulté d'apprentissage dans des écoles « normales » serait souhaitable, mais n'est envisageable, selon moi, qu'en remettant en cause la liberté d'enseignement et celle du chef de famille quant au choix de l'établissement..

yeux de potentiels employeurs. La liste des ces écoles à public réputé difficile est publiée dans un décret accessible à tous. Dès lors, ces discriminations positives deviennent, dans les faits, des discriminations négatives. Elles sont de véritables bantoustans qui n'intègrent pas mais excluent plus encore s'il était possible.

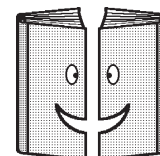
Bernard De Commer,
enseignant
détaché au
SEL-SETCa ;
courriel :
<BDeCommer@setca-fgtb.be>

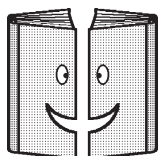
3. Cette ghettoïisation est-elle justifiée pédagogiquement ?

(1) EPO 1996

Je ne le pense pas, en tout cas en ce qui concerne la grande majorité des cas. Ce sont des considérations d'ordre socio-économique qui essaient de la justifier. Pour reprendre un slogan un peu usé, à qui l'on a fait dire un peu n'importe quoi : une école de classe pour une société de classe. Nico HIRTT écrivait dans *L'école sacrifiée*¹, à propos d'une des théories justifiant la sélection scolaire (le handicap socio-culturel) que « dès lors qu'on prétend expliquer les différences scolaires des enfants de milieux populaires par des manques, ... la seule remédiation réside alors dans la mise en place de programmes compensatoires ou de groupes de niveau destinés à des handicapés socio-culturels ».

La politique de programmes compensatoires ou de groupes de niveau n'est pas nouvelle. Elle a été et est toujours très largement





(2) P.U.F., 1990

(3) Nations Unies, 1994.

(4) « La promotion de la réussite des enfants issus de milieux défavorisés. » Note de travaux du C.E.F., décembre 1997

pratiquée dans l'enseignement spécial que, pudiquement, on appelle aujourd'hui « *spécialisé* ». Aujourd'hui, et un peu partout en Europe, cette pratique de l'isolement pour raisons pédagogiques est remise en cause. Dans un *Exposé sur l'Intégration scolaire des handicapés mentaux*, Louis Vaney, de l'Université de Genève, écrit : « *le handicap est la conséquence sociale, la gêne qui rend difficile ou empêche l'accomplissement des rôles habituels dans la société...* ». Il parle de handicapés mentaux. Je pense qu'on peut étendre cela aux handicapés socio-culturels.

Selon Hamonet², « *l'intégration est antinomique du handicap ; en d'autres termes, la réduction du handicap passe par l'intensification des rôles sociaux joués dans la communauté par l'individu avec les adaptations et appuis nécessaires* ». Et donc pas, à l'inverse, par une limitation due à un isolement.

La ghettoïsation apparaît donc de moins en moins comme justifiée sur le plan conceptuel en termes de valeurs. Mais aussi, tout simplement, en termes pédagogiques. Elle est, en réalité, un camouflage des zones d'ombres engendrées par la société même. Les « *discriminations positives* » dans l'enseignement sont là pour protéger les élèves « *normaux* » des autres ; elles ont, de même, une composante sécurisante : on fait quelque chose pour les exclus, comme on donne une aumône au mendiant.

3. La notion de discrimination positive est-elle acceptable pour des démocrates ?

Dans *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*³, on lit, à la règle 26 : « *les handicapés font partie de la société et ont le droit de rester dans leur collectivité d'origine. Ils doivent recevoir l'assistance dont ils ont besoin dans le cadre des structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi et de services sociaux* ».

Il s'agit donc bien de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, mais pas dans un cadre limité, spécialisé ou spécifique, dont on sait, par ailleurs, que, sur un plan strictement pédagogique, ils ne sont pas stimulants.

Ce principe de non-discrimination s'articule sur un axe moral et légal directement inspiré de la Charte internationale des Droits de l'Homme (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Pacte international relatif aux droits civils et politiques), la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que le Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées. Et, en ce qui nous concerne, de la Constitution du Peuple belge.

Dans *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*³, les Nations Unies affirment que « *le principe de l'égalité de droits signifie que les besoins de tous ont une importance égale, que c'est en fonction de ces besoins que les sociétés doivent être planifiées et que toutes les ressources doivent être employées de façon à garantir à chacun des possibilités de participation dans l'égalité* ».

Cette « *participation dans l'égalité* » inclut nécessairement que les ghettos de tous ordres sautent, ceux-ci concrétisant de façon tangible et parfois symbolique les inégalités socio-culturelles.

« *Les élèves concernés par les politiques d'éducation prioritaire sont souvent victimes d'un double processus d'exclusion. La ségrégation sociale opérée à l'extérieur de l'école par leur groupe d'appartenance, est renforcée par la faiblesse de la formation qui leur est assurée lorsque les programmes sont limités aux seuls aspects que rencontrent leurs intérêts ou leur adhésion* »⁴.

Cette autre exclusion, au sortir de l'école, après la première, à l'entrée, est tout aussi insupportable. Non seulement, les exclusions sont confirmées au départ de la filière, mais elles subsistent à la sortie. Le handicapé socio-culturel entrant à 5 ans dans un ghetto scolaire a toutes les malchances d'en sortir à 18 ans avec la même étiquette, pire avec une étiquette attestée, chacun sachant que l'école X est une école à « *discrimination positive* » avec tout ce que cela véhicule comme rumeurs fondées ou non. Il est dès lors, et plus que tout autre, une proie toute désignée pour les files de chômage, dans le meilleur des cas, pour la délinquance dans l'autre. Des discriminations qui se voulaient positives deviennent pour lui, dans les faits, des discriminations négatives.

« Non seulement les « discriminations positives ne suffisent pas à assurer la réussite des enfants d'origine modeste »⁴, mais elles n'y arrivent pas dans la plupart des cas. Ici, la fin ne justifie même pas les moyens.

4. Que proposer dès lors ?

Il existe, pour sortir de la quadrature du cercle vicieux des « discriminations positives », des pistes d'action où mener les combats idéologiques et pragmatiques en termes de sens.

On l'aura compris, ce n'est pas en plaçant les enfants en difficultés d'apprentissage scolaires dans les ghettos entretenus par les « discriminations positives » qu'on arrivera à une solution durable. Ce n'est qu'en leur permettant de fréquenter des écoles ordinaires, avec l'appui qui s'impose, que l'on pourra arriver, et encore très progressivement, à avoir à leur égard les mêmes exigences de réussite et de qualité que pour les autres élèves.

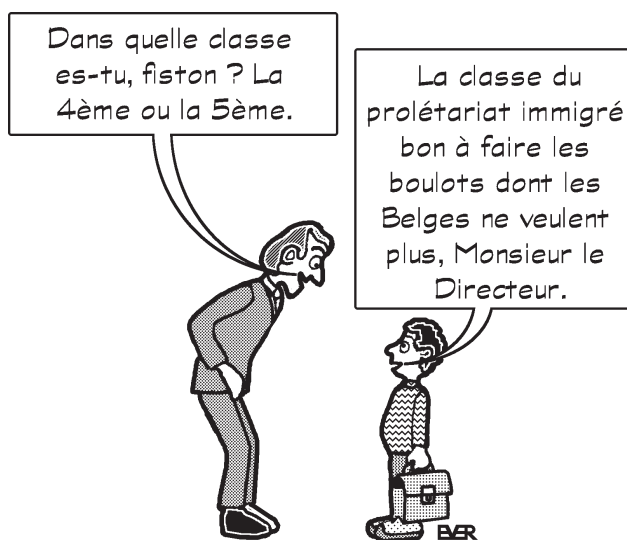
Il n'est évidemment pas question, pour l'heure, de cracher sur les quelques mesurètes prises ou à prendre et dites de « discrimination positive ». Ce qui est pris n'est plus à prendre. Mais ce ne peut être qu'une situation d'attente. C'est en fait tout l'enseignement obligatoire qui doit être revu et corrigé. La sortie d'un Décret sur les Missions de l'école était sans doute l'occasion rêvée de le faire. On sait hélas ! ce qu'il en a été et combien ce texte consacre les discriminations négatives et dualise l'école. Comment l'écrivait Nico Hirtt à l'époque, et à propos du fameux décret : « Pour l'école duale, c'est tout droit ! ».

La solution à court terme pourrait s'inspirer de ce qui se fait, encore timidement mais de façon de plus en plus marquée, dans l'enseignement spécial en matière d'intégration d'enfants de l'enseignement spécial en enseignement ordinaire.

Sans doute est-il utile de préciser ce terme d'« intégration » souvent confondu avec celui d'« insertion » ou d'« assimilation ».

L'insertion consiste à inclure un élément dans un groupe ; l'inclus est juxtaposé, sans plus.

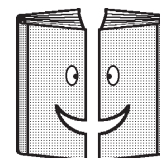
C'est, on le remarquera, le terme le plus communément utilisé. On parlera, par exemple, de l'insertion professionnelle. Ce n'est sans doute pas une méprise, mais le reflet d'une société déterminée. On parle aussi souvent d'assimilation socio-culturelle. Ici, en fait, on se trouve en présence d'un phénomène d'acculturation. La personne assimilée perd son identité propre et revêt celle du groupe assimilateur.

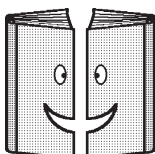


L'intégration est tout autre. La différence, avec elle, ne sépare pas, elle rapproche. Chacun s'adapte à l'autre, et le groupe s'adapte à chacun. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de besoins spécifiques à satisfaire ; cela signifie que les besoins spécifiques sont assurés à l'intérieur du groupe. On n'écarte pas les personnes à besoins spécifiques, on ne les isole pas.

Ceci se développe petit à petit chez nous, au départ de l'enseignement spécial. Des enfants handicapés (même mentaux prononcés) participent à la vie commune et normale d'écoles ordinaires. Après un passage aussi bref que possible en enseignement spécial, l'élève le quitte pour se voir intégrer dans une école ordinaire. Mais il n'est pas lancé dans l'aventure sans rien. Il reçoit l'appui d'un professeur de l'école spéciale quittée qui vient satisfaire ses besoins spécifiques dans sa nouvelle école (4 périodes par semaine). Ce maître d'appui aide aussi le groupe intégrateur à intégrer l'enfant handicapé. Cela dure aussi longtemps que nécessaire. C'est une pratique

A lire... à débattre





qui doit s'intensifier. Elle nécessite des moyens humains et matériels, mais aussi, et surtout, une révolution des mentalités. Tant de la part des praticiens que des décideurs politiques. Je la vois fort bien se réaliser dans les écoles en « discrimination positive ».

On le voit, ce n'est pas rien. Et on est loin du compte, tant au niveau des moyens que des mentalités.

5. Une question de choix politiques

Toutefois, changer l'école et elle seule, comme si elle était un élément isolé de la société, autonome, ne servirait à rien. Ce n'est pas un hasard de circonstances qui fait que des milieux socio-culturels défavorisés existent. Ils sont produits par la société elle-même.

C'est donc tout un système sociétal qui est à revoir. Et ce n'est possible que si tous les acteurs sociaux, y compris les décideurs politiques, mettent en avant un projet de société de réajustement des valeurs de solidarité. Or, il faut bien le dire, on est loin du compte. Sur l'échiquier national belge, seuls les extrêmes portent un projet de société. Tous deux s'appuient sur des modèles et des idéologies qui ont fait faillite : le marxisme d'une part, le fascisme de l'autre. Entre les deux, la masse des partis traditionnels, tous confondus dans une éthique de la réaction et une politique de légitimisation du pouvoir.

La situation se complique même du fait de la multiplicité des pouvoirs décisionnels : état fédéral, communautés, régions. Les compétences sont éclatées. Les moyens aussi. Or, nous l'avons dit, il faut agir à tous les niveaux. Mais l'habitat, la santé, la formation dépendent d'autant de pouvoirs différents, quand des conflits de compétences n'éclatent pas tout bonnement, bloquant tout.

Intégrer plutôt qu'induire la ségrégation. Nos décideurs politiques, et nous-mêmes qui souvent les méritons bien, aurons-nous l'intelligence et la sagesse de relever le défi ? Saurons-nous nous en référer à des valeurs progressistes ? Qui sait ? C'est en tout cas tout le bien que nous puissions nous souhaiter à l'aube d'un nouveau millénaire qui sera celui de l'abolition de toutes les formes d'exclusion

ou celui, au contraire, de toutes les formes de rejet.

Pour le long terme, en tout cas, il serait temps de reconsidérer une fois pour toutes cette sacro-sainte liberté du chef de famille en matière de choix d'une école. Liberté qui n'existe, dans les faits, que pour ceux qui en ont, comme on dit, les moyens. Mais pour ce faire, il faudrait modifier la Constitution et instaurer un système de carte d'enseignement. Mais quelle majorité l'osera ? Quelle majorité osera ce séisme dans le paysage belge d'un enseignement de réseau unique public ?

Je ne sais. Et pourtant, sans cela, il y a gros à parier que les bantoustans qui se sont installés dans la société ne deviennent un jour ou l'autre une poudrière qui ne demandera qu'à exploser à la première étincelle. Ce qui se passe, aujourd'hui, dans certains bantoustans scolaires peut en donner une idée. Nous nous préparons assurément des lendemains qui vont déchanter.

Des adultes dans notre quartier

en bref

● *Habitante de Laeken-centre, j'ai entendu parler de votre projet à plusieurs reprises : pouvez-vous en rappeler l'origine ?*

○ Ce projet est en préparation à Laeken depuis mai 2001. Le projet « *Buurtvaders* », développé à Amsterdam, a reçu fin 2000 un prix de la Communauté européenne « *European crime prevention award* », prix du meilleur projet de prévention de la délinquance. Un groupe de travail de la coordination sociale de Laeken, le « *Comité pour la solidarité et la convivialité* », dont je fais partie, s'est intéressé à cette expérience, et a décidé d'étudier la possibilité de créer un projet de ce type à Laeken.

C'est ainsi qu'une délégation de quarante bruxellois s'est rendue à Amsterdam le 26 mai 2001, avec un bus du service de la jeunesse de la Ville de Bruxelles. Cette délégation était composée d'habitants, dont des membres du comité de quartier, de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de membres de la mosquée « *E/Mouhadine* », de conseillers et de fonctionnaires communaux, de policiers, et de membres de l'unité de prévention de la STIB.

● *Comment est né ce projet de « Buurtvaders » ?*

○ Ce projet existe à Amsterdam depuis 5 ans, il a été mis sur pied par des pères marocains. Une émeute s'était produite dans leur quartier, suite à l'arrestation d'un adolescent soupçonné d'avoir mis le feu à une poubelle. Ces pères de famille ont alors été fortement choqués par les échos qui en ont été donnés dans la presse : « *Ces parents ne savent pas éduquer leurs enfants...* ». Se sentant dénigrés, touchés dans leur « honneur », ils ont décidé d'étendre les activités de leur ASBL « *Al Mawadda* » (qui signifie amitié, fraternité, solidarité), en étant présents aussi dans la rue. Cette asbl organise des activités sociales et culturelles ; ils sillonnent aussi leur quartier en petits groupes, de façon informelle, simplement pour parler aux adolescents, aux habitants du quartier, pour recréer des liens sociaux.

● *Qu'avez-vous retenu de cette visite à Overtoomsveld (Amsterdam) ?*

○ Ce projet est une initiative autonome de la population, qui se réapproprie ainsi l'espace collectif. Mais il faut reconnaître que la forte

Une ASBL, « *Adultes de quartier* », vient de voir le jour à Laeken (Bruxelles), et va mettre en route un projet qui s'inspire d'une initiative hollandaise, dans le cadre du contrat de quartier « Palais Outre-Ponts ». Des parents volontaires de ce quartier pluri-culturel vont bénéficier d'une formation et d'un encadrement pour pouvoir assurer un rôle de médiateurs entre les jeunes et les habitants. Afin que leurs rues soient à nouveau des lieux de rencontre, de convivialité, plutôt que des zones de méfiance réciproque.

personnalité de l'agent de police du quartier, et l'accueil immédiatement favorable des autorités au projet des pères ont favorisé son succès. Le projet est subsidié par la ville, et un local a été mis à leur disposition. Les « promenades » des pères, le soir, renforcent le contrôle social, dans un sens positif, et favorisent de meilleurs contacts entre les jeunes et les habitants.

J'ai été impressionné par le policier du quartier. Je trouve qu'il est d'une grande compétence « sociale », joue parfaitement son rôle, dans son petit commissariat décentralisé, au cœur de ce quartier de 3000 habitants. Il se ballade, parle avec les gens, distingue très bien ce qui n'est pas de son ressort. Je trouve son approche très sensée, il essaye de responsabiliser les gens pour qu'ils résolvent les problèmes par eux-mêmes, ou fait intervenir les instances compétentes en la matière (intervention du médiateur de la société de logements sociaux en cas de dispute entre voisins, par exemple). Il n'a pas une attitude « sécuritaire », répressive ; il veut simplement régler les problèmes.

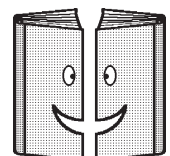
Un autre élément a donné un coup de fouet au projet : l'entreprise Fokker (aviation) était demandeuse de travailleurs. Elle a donc proposé un plan de formation pour les jeunes, avec des emplois à la clé.

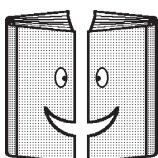
● *Votre implication dans le lancement du projet est un peu atypique pour un commissaire de police...*

○ Il y a bien longtemps, j'ai fait partie du groupe porteur d'Inter-Environnement Bruxelles. A Laeken, j'ai aussi été membre du conseil d'administration de la maison de jeunes

une interview de Patrick Wouters, commissaire dirigeant la 8ème division de police (Bruxelles), par Ghislaine De Smet, le 24 août 2002.

A lire... à débattre





Montana. Un projet tel que celui-ci doit être porté par des citoyens, et non par la police elle-même.

C'est aussi de cette façon que je conçois mon travail de commissaire de police. Je me sens en phase avec l'agent de quartier d'Overtoomsveld. Nous sommes un peu les pompiers de la société, et notre rôle est aussi de responsabiliser chacun plutôt que de vouloir tout résoudre nous-mêmes, en tant que forces de l'ordre.



● **Qu'en est-il du projet à Laeken ?**

L'an dernier, les premières rencontres autour du projet ont été assez tendues. Certains ont cru qu'il s'agissait de créer une milice privée marocaine pour faire régner l'ordre dans le quartier ! Il a aussi fallu réfléchir aux spécificités de notre quartier, au mode de lancement de ce genre de projet. En effet, notre initiative émane de la coordination sociale, et non de la population elle-même. Les jeunes craignent aussi un contrôle familial renforcé par rapport à leur liberté de fumer, de rencontrer des filles...

Nous avons fondé une ASBL, « *Adultes de quartier* », mise sur pied par un groupe de personnes diverses, à l'image de la pluralité de notre quartier. Un enseignant marocain (qui enseigne dans un CEFA), un belge impliqué dans le contrat de quartier, un prêtre ouvrier

actif à la coordination sociale, le président de la mosquée marocaine et le président de la mosquée turque, un retraité d'origine italienne, une femme malaise, un tchéchène multilingue, un missionnaire américain, un commissaire de police... Nous l'avons voulue internationale et multiculturelle.

● **A quand le démarrage du projet ?**

Il est prévu pour janvier 2003. Nous avons obtenu un financement pour 4 ans, via le Contrat de quartier « Palais-Outre-Ponts ». Le financement est destiné à engager un coordinateur et à financer des formations pour les adultes participant au projet.

Les adultes sont bénévoles, leur contribution au projet étant essentiellement d'assurer une présence certains soirs, de façon informelle, de parler avec les jeunes. Ils bénéficieront cependant d'une formation qui vise à leur donner une « compétence sociale » : pour pouvoir contribuer à de la remédiation, ils devront connaître toutes les personnes-ressource du quartier. Ils auront leurs entrées dans les écoles ; ils rencontreront des balayeurs, des agents de la STIB, des postiers. Ils iront voir les animateurs des écoles de devoirs, de la maison de l'emploi. Ils seront formés à la communication non violente, à l'assertivité, à la résistance au stress... Leur formation et leur engagement dans le projet leur donneront aussi des bénéfices au point de vue « statut » dans le quartier.

Nous comptons bien sûr évaluer les choses au fur et à mesure, en lien avec la coordination sociale et le comité de quartier. Notre pari est de pouvoir continuer l'action au-delà du financement de 4 ans, et de pouvoir alors nous passer du coordinateur, parce que la population se sera appropriée le projet... On verra.

Courrier de la rédaction

Quelques réactions...

(...) c'est un système sécuritaire de répression douce parce que tout le monde sait que les vrais délinquants sociaux sont marocains et viennent des bas quartiers... Et qu'il vaut mieux ce type de solution que de voir voter extrême-droite... La question devient alors : quelle place pour une parole ou une action entre les stéréotypes sécuritaires efficaces pour beaucoup de monde et la complexité de la réalité sociale de toutes les délinquances (col blanc comme les autres).

A.

« les stéréotypes sécuritaires », écrivez-vous. En réalité, c'est le mot « sécuritaire » qui est devenu le premier des stéréotypes. On a l'impression que sa fonction comme pour d'autres, tels « raciste », « populiste », « fasciste », « répression »... lancés à tous vents, est de suspendre la pensée. (...)

X.

Le problème dans nos quartiers est que les rues sont « abandonnées » par les adultes (âges et nationalités confondus d'ailleurs !), par peur des problèmes. Certaines bandes font la loi, sont désagréablement arrogantes et verbalement menaçantes sans aucune raison, rien que pour montrer qu'ils sont les plus forts.(...) Alors, réinvestir nos quartiers comme adultes, se mêler un peu de ce qui se passe dans nos rues, parler et discuter entre voisins, ouvrir sa porte, vaut mieux que se verrouiller chez soi. (...)

Il faut peut-être vivre dans ces quartiers pour se rendre compte du problème, et oser en parler... plutôt que de se résigner et de ne pas oser aborder le sujet sous peine d'être considéré comme raciste ! Je suis contre les stéréotypes sécuritaires, contre la fraude fiscale et autres criminalités chic, cela n'empêche pas de vouloir changer l'ambiance de nos rues le soir...

G.

J'approuve entièrement cette réponse de G. à A. Ras-le-bol qu'on ne puisse jamais parler du rôle de l'autorité parentale, sans se faire traiter de réac. Il y a vraiment des problèmes sérieux avec les parents démissionnaires, qui se répercutent sur l'école (les enseignants ne peuvent pas tout faire à la place de tout le monde)(...). Est-ce que les parents parlent encore à leurs gosses ? Et s'ils le font pas, va-t-on empêcher d'autres de le faire ? Déjà qu'il y a des tonnes de familles où les pères sont absents, d'autres où les parents bossent tout le temps et n'ont le temps de rien, d'autres encore où ils ne sont pas capables de dépasser leurs fantasmes de 68ards attardés, pour endosser leur rôle normatif et leurs responsabilités parentales...

Alors de grâce, quand des gens de bon sens et de bonne volonté prennent des initiatives à l'adresse des jeunes, qu'on les applaudisse des 2 mains !

A.

Courrier



Misère des « progressistes »

Xavier
Vanandruel,
Enseignant en
activité

Dans le dernier numéro du journal du Collectif, à l'article « Extrême droite et lassitude politique », François Gobbe cite le recueil de textes de Marcel Gauchet *La démocratie contre elle-même*. L'ouvrage mérite la lecture.

On peut discuter la thèse centrale de Gauchet, celle d'une société sortie de la religion, qui se définirait désormais par son ouverture vers un avenir indéterminé, toujours à construire¹. Mais l'intérêt du livre est aussi dans les passages où il analyse avec acuité la grande misère intellectuelle des milieux « progressistes » de ces dernières années. J'isolerai deux éléments :

- le parallèle judicieux, à mon sens, que Gauchet s'autorise entre l'ancien aveuglement volontaire de la gauche devant le totalitarisme soviétique, et l'aveuglement volontaire de la gauche récente, allant de la dénégation à la réticence, devant la montée de la délinquance. Mensonge de privilégiés cette fois, générateur d'inégalités (et j'ajouterai : qui touche à l'odieux quand les victimes sont des personnes âgées et pauvres), mensonge qui n'a pas peu contribué aux succès de l'extrême-droite.
- l'usage abusif du mot « racisme », insulte non seulement au langage mais surtout à tous ceux qui sont ou ont été vraiment victimes du racisme, à savoir persécutés parce que jugés comme participant d'une *nature* humaine inférieure. (A ce propos j'ajouterai que l'épithète de « raciste », quand elle est lancée contre tout qui ose critiquer la *religion islamique* ou vouloir limiter son observance, m'est devenue tout à fait insupportable, et rappelle d'ailleurs excellemment le « fasciste » lancé naguère contre qui risquait la plus petite critique de la vulgate « révolutionnaire ».)

D'après Gauchet, la principale motivation de l'électorat d'extrême-droite, qui n'est pas plus la xénophobie que le racisme, est le rejet des élites gouvernantes à la tête d'un Etat dont cet électorat a le sentiment qu'il manque non seulement à assurer une protection à ses citoyens, mais aussi à fonder les transformations de la société (dont le phénomène de l'immigration) sur un débat public, alors que sa légitimité se base en principe sur la souveraineté du peuple. « *Va-t-on laisser à Le Pen le beau jeu de la revendication de la démocratie directe et du référendum d'initiative*

populaire, la nouvelle doctrine de la gauche devenant, si l'on a bien compris, la souveraineté du peuple en l'absence de l'expression du peuple ? »².

J'ajoute que cette revendication de démocratie directe me semble aussi devenue, à lire ses toutes-boîtes, le mot d'ordre central de la propagande du Vlaams Blok. Suffira-t-il, comme on semble le croire maintenant, de répéter comme une formule d'exorcisme le mot « populisme », de même qu'on continue de répéter, ad nauseam, le mot « sécuritaire » ?

Gauchet parle aussi de l'éducation, et de son rapport à l'exclusion. Enseignant *en activité*, je ne résiste pas à l'envie de recopier ces lignes, que j'approuve³ :

« Il est demandé à l'école de devenir l'institution prototypique où prendrait forme un lien de société enfin attentif à la pluralité des êtres, des groupes et des valeurs, sur la base notamment de la reconnaissance du « droit de l'homme à vivre dans sa culture ». Ces nobles sentiments ne tardent pas, hélas, à exhiber leurs limites, et disons le mot, leur malfaisante irresponsabilité.

L'inconséquence flagrante de la belle âme éclate dès qu'on aborde l'épineuse question des droits politiques. Comment promouvoir la participation politique des populations immigrées sans imposer de fait une règle du jeu et des normes de droit qui n'ont rien à voir, le cas échéant, avec les idéaux de leurs cultures premières ? Que veut dire l'insertion dans la République sans une adhésion informée et raisonnée à ses principes, dont la fréquentation des autres cultures révèle assez qu'ils ne vont pas de soi ? Qu'est-ce qu'une citoyenneté qui ne repose pas sur une connaissance minimale du pays où elle s'exerce et sur une maîtrise élémentaire du cadre civique qui lui donne corps, sinon une citoyenneté supplétive et de seconde zone ?

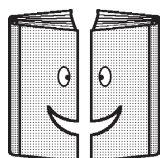
Mais c'est au-delà toute la question de la participation sociale qui est posée. « Vivre dans sa culture », au sein d'une autre culture, majoritaire, et culture de la réussite dont on n'a pas rejoint le sol par hasard, c'est vivre en marge, et dans l'humiliation quotidienne de ne pas bien posséder les clés de l'univers dans lequel on est contraint à évoluer. La notion de « société multiculturelle » dont se gargarise

(1) Pour cette thèse voir aussi, du même : *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion. 1985, Gallimard.*

(2) « *La démocratie contre elle-même* », p.226

(3) « *La démocratie contre elle-même* », pp.121-122

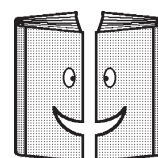
A lire... à débattre



la gauche mondaine en son invariable bêtise relève à cet égard de l'imposture démagogique la plus caractérisée. Elle vaut à l'échelle d'une mince élite suffisamment formée pour évoluer à l'aise d'une langue et d'un cadre de pensée à un autre. Dans son application de masse, elle signifie pour la plupart privation, existence à l'écart, enfermement dans une appartenance interdictrice... »

J'ajoute ici que cette analyse n'a de sens que si on lui joint (ce que Gauchet ne fait pas) une exigence de droits civiques partagés, principalement du droit de vote.

A lire... à débattre



Vient de paraître

Globalisation et pauvreté

De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial

*Francine Mestrum, Docteur en sciences sociales (ULB), Wellingsstraat 89, 9000 Gent.
Paris, L'Harmattan, septembre 2002.*

La pauvreté est une réalité concrète et douloureuse pour des centaines de millions d'êtres humains dans le monde. En même temps, elle est une construction idéologique qui répond - de tous temps - aux besoins politiques des riches.

A partir d'une analyse détaillée des documents de l'ONU, du PNUD et de la Banque Mondiale, ce livre fournit une approche surprenante sur le lien entre la mondialisation et la pauvreté. Il déconstruit le discours sur la « lutte contre la pauvreté » des organisations internationales et met en lumière sa fonction politique. Il montre comment ce discours met fin à la pensée traditionnelle sur le développement politique, économique et social, ainsi qu'aux idées sur l'intégration des femmes au développement.

Les revendications des pays pauvres ont disparu de l'agenda politique. Ainsi, la lutte contre la pauvreté que proposent les organisations internationales n'est pas une correction des conséquences négatives de la mondialisation, mais elle en constitue une pièce maîtresse. A Doha, Monterrey, Kananaskis et à Johannesburg, les pays riches ne font que répéter leurs dogmes unilatéraux sur le libre-échange et leur refus de solidarité. Ce livre est une contribution indispensable au débat sur l'avenir du développement et sur une mondialisation alternative.

« L'ouvrage de Francine Mestrum sur « Globalisation et pauvreté » est d'une grande originalité. (...) Il entre dans une étude tout à fait originale sur la nouvelle idéologie des pouvoirs dominants, qui utilisent le phénomène de la pauvreté comme un des éléments de leur stratégie générale. C'est en effet un nouveau discours qui est produit, permettant de légitimer l'économie capitaliste existante en donnant un ton humaniste et de compassion aux politiques entamées, ce qui permet de faire oublier que c'est la logique même du système qui entretient et approfondit la pauvreté. » (François Houtart)

Présentation extraite du Bulletin d'information trimestriel de l'asbl « Les amis du Monde diplomatique » Belgique ; renseignements : Pierre Lories, 32 rue des Garennes, 1170 Bruxelles ; tél. 0476-85.39.60 ; <lories.mondediplo@belgacom.net>

△ △ △ △ △ △

Sortir de l'impasse

Dette et ajustement

*Eric Toussaint et Arnaud Zacharie.
Editions CADTM et Syllepse, juin 2002.*

Suite à la crise de la dette du Tiers Monde du début des années 1980, les pays en développement ont été tenus de s'ajuster au marché mondial en appliquant les recettes du FMI, de la Banque mondiale et, plus tard, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Aujourd'hui, l'échec économique et humain de ces recettes, compilées dans le « Consensus de Washington », est patent. Le Tiers Monde est victime d'un marché mondial instable et contrôlé par les sociétés transnationales du Nord qui se livrent une course à la compétitivité et aux profits sans limite. Ainsi, les remèdes de choc imposés par les créanciers aboutissent au surendettement, à des crises financières à répétition, à la « recolonisation » économique des pays pauvres et à l'enracinement d'une pauvreté massive.

Sortir de l'impasse propose une analyse critique du « Consensus de Washington » et lance des pistes alternatives en matière d'architecture institutionnelle et financière internationale, de financement du développement et de garantie universelle des droits fondamentaux. Ces pistes alternatives prennent le contre-pied du dogme néolibéral dominant et optent pour une démarche résolument internationale. La structure de l'ouvrage découpé en questions-réponses et l'apport d'un lexique détaillé font de « Sortir de l'impasse » un outil pédagogique qui s'insère dans la campagne internationale « Abolir la dette pour libérer le développement ».

Renseignements : CADTM, 29 rue Plantin, 1070 Bruxelles ; tél. 02-527.50.90 ; <cadtmcontact@skynet.be> ; www.cadtm.org

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le prochain forum sera axé sur la question de « l'emploi convenable » à l'heure où on parle d'« employabilité » et de sous-statuts.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde et la régionale Bruxelloise de la CSC soutiennent le Collectif en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Versez votre abonnement à temps :
 - 10 euros/an (travailleurs)
 - 5 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)
 - 40 euros/an pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
téléphone : 02 - 213.38.70
fax : 02 - 213.36.46
courriel : csce@belgacom.net
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

**PRENEZ-NOTE !
LES COORDONNÉES ONT CHANGÉ !**

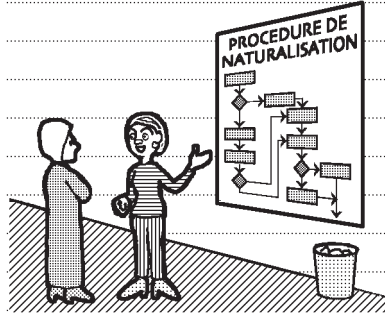
Journal de Collette

*Du 1er août
au 30 septembre 2002*

BER

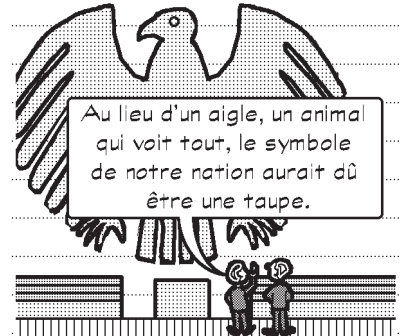
Mardi 20

*Devenir Belge est toujours
une épreuve: de plus en plus
de dossiers sont rejetés par
la Chambre.*



Mercredi 28

*En Allemagne, on aurait
vendu des armes au Népal
sans que les Verts soient au
courant.*



Mercredi 4

*L'enquête sur les attentats à
l'anthrax se mène discrètement:
la source est probablement un
labo militaire américain.*



Jeudi 5

*Dans la classe d'âge de 14
à 21 ans, seulement un
jeune sur dix s'intéresse à
la politique.*



Lundi 9

*Certains exclus sont tellement
désaffiliés qu'une réinsertion
sociale doit précéder toute
réinsertion professionnelle.*



Jeudi 12

*La CSC s'oppose à l'idée de
quotas à l'embauche parce
que cela risque d'aggraver le
racisme.*



Vendredi 27

*"La débrouille des familles":
Pascale Jamoulle décrit la vie
dans les cités: violence conjugale
et familles monoparentales.*



Samedi 28

*Le Parlement bruxellois
organise une table ronde sur
les conclusions du huitième
rapport sur la pauvreté.*

